

Lettre d'Informations des actualités internationales en matière de lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme

Cyber sécurité : L'industrie du gaming doit changer les règles du jeu

Le marché du gaming est l'un des terrains de jeu favoris des cybercriminels. Les jeux vidéo et autres sites de paris en ligne regorgent d'informations personnelles et de données sensibles qui ont de la valeur pour les hackers.

En effet, les joueurs partagent des données en ligne telles que leurs informations de carte de crédit et effectuent beaucoup de transactions, en s'exposant ainsi à des piratages.

Ce constat simple, pas seulement dans le secteur du gaming, implique le changement de nombreuses règles, surtout en matière de sécurité. Aussi, dans un marché aussi compétitif que celui du gaming, les éditeurs doivent développer des jeux pour des clients très exigeants, mais doivent également se démarquer par leur niveau de sécurité.

Les joueurs (ou gamers) ont également de plus en plus d'exigences en matière de sécurité : selon une étude récente, la majorité des gamers souhaitent que les développeurs renforcent la sécurité de leurs données et améliorent la cybersécurité des jeux et sites, alors que moins de 40 % d'entre eux s'estiment confiants par rapport aux garanties de sécurité proposées par les développeurs de jeux vidéos (étude PlayFab). Le point clé de leurs exigences étant que leurs informations personnelles et leurs coordonnées bancaires soient mieux sécurisées.

Question clé : d'où viennent les menaces ? Bien contrairement aux idées reçues, les plus dangereuses ne viennent pas forcément de l'extérieur... Au contraire, il est avéré que les menaces internes (actes malveillants mais aussi les erreurs humaines donc involontaires) sont celles qui représentent les risques les plus importants. Mais comment se protéger de menaces venant de l'intérieur de son propre réseau ?

Pour les éditeurs de jeux vidéo ou de jeux et sites de paris en ligne, les risques sont souvent liés aux utilisateurs à privilèges au sein de l'entreprise ; ceux qui, par leur fonction et leurs responsabilités, ont des accès plus étendus que les autres. Ces gens qui ont les « clés » du réseau, ce sont généralement les développeurs eux-mêmes. Et pour un développeur malveillant, des millions de gamers qui partagent des informations, cela représente un potentiel extraordinaire. En insérant un code malveillant, il est très facile à une personne possédant des connaissances techniques d'exfiltrer d'importants volumes d'informations sensibles.

En réponse à ces risques, l'entreprise doit être en mesure de remonter rapidement les incidents de sécurité pour savoir qui a fait quoi sur le réseau et quand. C'est ce que

l'on appelle des pistes d'audit (ou audit trails). Facile à dire, mais plus difficile à réaliser...

Il est effectivement possible de fournir des pistes d'audit complètes sur l'activité des développeurs. La tâche se complique cependant lorsque les développements de jeux, d'applications, etc. sont externalisés à des utilisateurs tiers, à des techniciens ou des développeurs de code, qui peuvent accéder aux serveurs de production à distance. Le problème est que les éditeurs de jeux veulent à tout prix ne pas déranger l'expérience des joueurs, alors que la prise en compte de la sécurité est devenue primordiale.

Gérer les utilisateurs à privilèges

Les développeurs de jeux ont une responsabilité énorme et les éditeurs doivent mettre en place plus de contrôles et de processus pour assurer que toutes leurs activités soient traçables. Les administrateurs systèmes ont une position où la confiance est clé : ils interviennent pour résoudre des problèmes techniques et pour ce faire, ils ont besoin d'accès privilégiés... entraînant des risques de sécurité associés. Pour les éditeurs, le challenge ne s'arrête pas à la sécurisation des processus de développement des produits, puisqu'il faut ensuite s'assurer que tous les correctifs en ligne des jeux soient traçables et qu'il n'existe pas de backdoors (portes dérobées) qui pourraient être exploitées.

Nouvelles exigences de la Directive Européenne contre le blanchiment

L'Europe légifère, et impose de nouvelles normes pour l'industrie du gaming... La 4ème Directive de Lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme (Anti Money Laundering Directive) a été adoptée en Europe en juin 2015 et doit être transposée dans les lois nationales des pays membres avant mai 2017. Cette Directive signifie que la communauté du gaming va devoir encore augmenter sa rigueur et son engagement en matière de sécurité. Les casinos et autres plateformes en ligne vont par exemple devoir remonter aux instances responsables toutes transactions paraissant suspectes, mais également garder des traces en archivant toutes leurs transactions entrantes et sortantes.

De plus, les éditeurs doivent se conformer et informer les joueurs sur la manière dont ils sécurisent leur argent et les transactions. Pour les éditeurs qui n'ont pas mis en place une sécurité suffisante, le risque est double : le piratage d'un jeu peut engendrer le détournement de millions de transactions vers un organisme cybercriminel, et exposer l'éditeur au vol de données personnelles et au non respect des normes de conformité, telles que la norme de sécurité des données bancaires PCI-DSS (Payment Card Industry Data Security Standard).

Enregistrement des activités

Alors quelles solutions pour les éditeurs de jeux pour assurer la sécurité et l'intégrité des jeux pendant les phases de correction (développement), de production (mise en ligne) et de pré-production (avant la mise en ligne) ? La meilleure approche est de collecter les logs de l'ensemble des opérations (toutes les actions qui ont été générées sur le système d'information) et de stocker les enregistrements de toutes les activités des utilisateurs en assurant que ces logs et enregistrements ne puissent pas être modifiés et qu'ils soient assortis de la date de réalisation et indépendants des utilisateurs et des terminaux. A titre de comparaison, cela peut s'assimiler à une boîte noire dans un avion.

Même si les systèmes de management des « logs » vont être capables de fournir des informations, beaucoup ne vont pas assez loin pour être en mesure d'enregistrer les actions réalisées par les utilisateurs à privilèges. Ce gap est franchi avec les solutions de surveillance des utilisateurs privilégiés (PUM ou Priviledged User Monitoring) qui fournissent des enregistrements détaillés. Certaines solutions encore plus avancées

opèrent même de manière complètement indépendante et transparente des systèmes sur lesquels elles sont installées, ainsi elles ne peuvent pas interférer avec les opérations et les activités quotidiennes.

Les meilleures solutions de PUM permettent finalement de disposer d'enregistrements de sessions administratives encryptées, signées numériquement et horodatées. Ainsi les pistes d'audit enregistrées peuvent être utilisées comme preuves irréfutables lorsqu'un compte à distance a été détourné et utilisé à des fins malveillantes, ce qui est finalement de l'intérêt des développeurs et des éditeurs.

Prévenir les abus de privilèges est crucial pour l'intégrité, la sécurité et la réputation des éditeurs de jeux vidéo. Au-delà du respect des exigences plus strictes en matière de protection des transactions en ligne, les professionnels du gaming ont la responsabilité de s'assurer que les transactions soient sécurisées et que les bonnes mesures de sécurité sont en place pour protéger les données de leurs joueurs. La sécurité change les règles du jeu, aux éditeurs de se conformer au plus vite pour ne pas se voir délaissés au profit des nombreux jeux qui ne sont pas peut-être pas meilleurs mais tout simplement plus sécurisés. 19/06/2016

Liens : <http://www.economiamatin.fr/news-cybersecurite-jeux-video-protection-donnees>

Comment faire sortir illégalement 9,9 millions de dollars de l'aéroport La Aurora au Guatemala

La présentatrice de télévision María Magdalena Stahl Hurtado, par ailleurs mannequin et psychologue, une citoyenne américaine d'origine allemande, se promenait dans l'aéroport La Aurora au Guatemala un après-midi de mai en 2010. Mesurant près de 1,73 m, sa silhouette élégante attirait les yeux comme un aimant. Le magnétisme de Mme Stahl a capturé l'attention de Carlos, un agent du service des stupéfiants ; elle avait presque représenté l'Équateur au concours de Miss Univers cinq ans plus tôt.

L'agent Carlos s'approcha d'elle pour un contrôle de routine sur des passagers choisis au hasard. À vrai dire, son choix de Mme Stahl était plus motivé par sa silhouette attrayante que par la suspicion. Mais quand il la regarda dans les yeux, il vit la peur caractéristique de ceux qui ont quelque chose à cacher. Il avait été formé pour cela. Il commença par une avalanche de questions ; Mme Stahl ne résista pas. L'agent Carlos demanda à fouiller ses bagages ; elle objecta, mais dut donner son accord.

Après plusieurs heures de comptage, le ministère public a calculé qu'il y avait 435 762 dollars USD cachés dans les bagages que Mme Stahl s'appropriait à emporter à Panama. Selon la subdivision générale d'analyse et d'information de lutte contre les stupéfiants (SGDAIA), un total de 9,9 millions de dollars US a été saisi sur des passagers de différentes nationalités et profils cherchant à transporter de l'argent non déclaré de l'aéroport international La Aurora entre 2010 et 2013. Le dernier cas signalé est celui de M. Richard Alexis Preza Herrera, l'entraîneur de l'équipe de football Coatepeque qui a été arrêté pour le transport de 14,6 millions de dollars US. Lors de son procès, il a été condamné à une amende de 600 000 quetzales (7 750 dollars US) et il lui est interdit de quitter le pays.

Au cours des quatre dernières années, 2011 a enregistré le montant le plus élevé d'argent saisi : 5,7 millions de dollars américains. L'année précédente, 2010 avait enregistré 2,2 millions de dollars américains confisqués. Il y a eu une diminution en 2012 avec 859 000 dollars tandis qu'en 2013 la saisie a atteint 969 000 dollars.

Comment l'argent était transporté

Un total de 9,9 millions de dollars a été confisqué sur 67 personnes, soit une moyenne de 147 000 dollars chacune. Toutefois, le montant porté par chaque personne varie de 12 000 à 1 million de dollars.

Les techniques pour le transport de l'argent caché aussi ont varié énormément : des billets coincés dans des livres et des cahiers, cachés dans les talons de chaussures, les ceintures ou dissimulés sur le corps et collés avec des bas ou du ruban adhésif. L'argent a également été dissimulé dans des boîtes de haricots, dans des doubles fonds de valises, masqués avec du papier carbone et même dans l'estomac, après avoir été avalé dans des capsules de latex.

“La seule limite est l'imagination”, explique M. Rolando Rodenas, chef de l'Office des procureurs contre le blanchiment de l'argent. M. Rodenas dit qu'il y a d'autres systèmes pour sortir l'argent hors du pays sans avoir besoin de le cacher, bien que ces autres méthodes laissent des preuves suffisantes pour identifier les auteurs. “La loi stipule que jusqu'à un montant de 10 000 dollars peut être transporté sans déclaration. Aussi y a-t-il des gens qui voyagent avec 9 700 ou 9 800 dollars, tout juste, pour rester dans la limite légale “, dit M. Rodenas. Au moins deux grands groupes de ‘courriers’, chacun transportant un montant légal d'argent, ont été capturés transportant de l'argent à Panama, la destination principale pour le blanchiment d'argent. Selon M. Rodenas, un autre moyen de transporter de l'argent était de prétendre que les courriers étaient des directeurs ou des employés d'entreprises qui voyageaient pour affaires ou faire des achats.

Ensuite, après des mois d'enquête, on arrive à la conclusion que les entreprises n'étaient qu'une couverture et qu'elles n'avaient pas d'activités financières réelles. En fait, les trafiquants continuent à utiliser cette méthode. “Voilà comment ils exportent l'argent hors du pays. Ils font ce que la loi permet”, dit M. Rodenas, qui ne s'aventure pas à avancer une hypothèse quant aux montants totaux d'argent qui sont exportés hors du pays illégalement. “Il est difficile de donner un chiffre ; une étude devrait être réalisée”, dit-il. M. Elmer Sosa, chef de la SGDAIA, a refusé d'être interviewé pour cet article. Cependant, son personnel à l'aéroport international La Aurora estime que l'argent confisqué ne représente que 10 pour cent du montant qui quitte le pays dans des valises: “caché ou déclaré, mais sans fondement juridique”, affirme un agent qui a requis l'anonymat.

Le rapport de Global Financial Integrity (GFI) indique qu'entre 2002 et 2011, le Guatemala a représenté 10 pour cent de l'argent sale total de l'Amérique centrale, qui pourrait atteindre 14 milliards de dollars américains. Les flux financiers illicites en provenance du Guatemala, s'élevant à 1,3 milliard de dollars, se placent à la quatrième place après ceux provenant du Costa Rica (4,3 milliards), du Panama (3,9 milliards) et du Honduras (2,8 milliards). Les flux financiers illicites du Salvador s'élevaient à 1 milliard de dollars et du Nicaragua étaient de 700 millions de dollars. “Il y a deux ans, les agents de sécurité de l'aéroport ont identifié quelques 45 personnes qui voyageaient avec \$ 9 800 ou \$ 9 700 sur le même vol à destination de Panama!”, explique l'agent. Ce nombre semble crédible après la capture de membres d'un groupe que le ministère public a baptisé los Pitufos (les Schtroumpfs), dirigé par M. David Cervantes Urizar. Selon le bureau du procureur, ce groupe à lui tout seul a organisé 20 voyages à Panama, pour le blanchiment d'environ 3 millions de dollars par mois.

Un autre groupe de trafiquants capturé par le Bureau du procureur s'appelait Véliz-Palomo (des noms de deux de ses membres). Le bureau du procureur a évalué qu'au cours d'une année, entre 2010 et 2011, ce groupe avait organisé 20 voyages par semaine pour exporter de l'argent vers Panama. En 2012, un tribunal a condamné 48

membres du groupe à des peines de 3 à 56 ans derrière les barreaux. Le tribunal, qui a lancé la procédure pénale pour blanchiment d'argent a envoyé Mme María Magdalena Stahl Hurtado à la prison. Quelques jours plus tard, le juge Adrián Rodríguez Rolando Arana, de la septième Cour criminelle, a remis Mme Stahl en liberté pendant que l'enquête se poursuit. Le 29 Mars 2011, le juge Rodríguez Arana a décidé de classer l'affaire indéfiniment et de remettre l'argent à Mme Stahl. La Commission internationale contre l'impunité a demandé une enquête sur cette action.

La route de blanchiment d'argent

Selon les itinéraires des courriers en détention, il existe deux voies utilisées pour le transport de l'argent via les aéroports. Le premier est du Guatemala vers Panama.

Selon les registres de la police, 37 personnes ont transporté 7 500 000 dollars US par cette route. Certaines ont été contraintes de retourner au Guatemala, où elles ont été arrêtées à leur arrivée. “Nous coopérons avec les autorités dans ce pays parce que les gens essaient à plusieurs reprises d'exporter de l'argent là-bas,” dit M. Rodenas. La deuxième voie est celle du Guatemala vers la Colombie. Onze personnes, transportant des \$ 1,2 millions USD, ont essayé d'emprunter cette voie. Le troisième est celle allant du Guatemala au Costa Rica, sur laquelle huit voyageurs ont été capturés transportant \$ 224 000 USD. Il y a eu aussi une tentative de transporter plus d'argent au Venezuela, mais ce n'était qu'un cas isolé. Les autorités du Salvador ont lancé l'alerte après la capture de différents Guatémaltèques qui avaient réussi à glisser travers les mailles de la sécurité de l'aéroport de La Aurora, mais avaient été identifiés au Salvador alors qu'ils tentaient de s'embarquer pour Panama. Sur les 67 personnes arrêtées, 37 pour cent venaient du Guatemala, 20 pour cent de la Colombie, et 10 pour cent du Mexique.

El Salvador : une autre arrestation importante pour le blanchiment d'argent

Plus de 3 millions de dollars US ont été confisqués à l'aéroport international d'El Salvador au cours des cinq dernières années. Soixante-neuf personnes ont été arrêtées. Selon la police du Salvador, 48 des détenus étaient des étrangers, principalement en provenance du Guatemala et du Mexique. A se fier aux itinéraires des individus détenus, il existe deux routes principales qu'empruntent ceux qui essaient de faire passer de l'argent du Salvador. Le plus souvent, les voyageurs partent du Guatemala, font escale au Salvador, puis partent pour Panama. Un total de 38 pour cent des voyageurs appréhendés ont déclaré Panama comme étant leur destination finale. La seconde route empruntée commence au Mexique, s'arrête au Salvador, et se termine en Colombie ; 11 pour cent des voyageurs détenus avaient l'intention d'aller en Colombie. “Si l'argent se déplace vers le sud, cela signifie qu'il est destiné à payer les stupéfiants qui ont déjà été envoyés ou vont être achetés. La destination finale est Panama parce que c'est un centre financier ; il y a beaucoup de banques. Nous pensons que c'est pour cela que Panama est l'endroit le plus commode pour les trafiquants de drogues établis à Panama ou en Colombie pour recevoir de l'argent et le mettre en banque”, explique M. Marco Tulio Lima, chef de la Division pour la lutte contre les stupéfiants de la Police nationale civile du Salvador. L'expert en blanchiment d'argent M. Daniel Rico du groupe de réflexion Centre Wilson, basé à Washington, explique que les groupes criminels qui déplacent illégalement l'argent par des frontières telles que les aéroports sont des “petites organisations criminelles qui doivent déplacer de l'argent urgent pour effectuer des paiements.”

M. Rico dit que le transport d'argent liquide via les aéroports est “la méthode la plus primitive et vulnérable de blanchiment d'argent”, utilisée seulement par les organisations qui n'ont pas les moyens financiers et logistiques pour utiliser des systèmes plus sophistiqués comme la création de sociétés-écrans ou le blanchiment

d'argent par le biais des institutions financières. Les confiscations à l'aéroport du Salvador se basent sur l'intuition. "Nous analysons l'origine et la nationalité de l'individu, la méthode de paiement, la durée du séjour, la destination prévue. Nos unités étudient les profils individuels ; il n'y a pas de fouilles systématiques de l'avion", explique le chef de l'unité anti-drogue au Salvador. Il ajoute qu'aucune structure salvadorienne de blanchiment d'argent n'a été trouvée, et que les organisations criminelles existantes sont originaires d'autres pays.

Liens : <https://fr.globalvoices.org/2014/07/26/172091/>

L'inquiétant décret du 21 mai 2013

Chaque jour, en France, une ou plusieurs libertés disparaissent, sans bruit, sans laisser de trace. Au 1er juin, c'est un petit bout de la liberté d'échanger de la valeur, directement, entre particuliers qui vient de s'effacer. Et bien sûr, pas un bruit dans les médias.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, un petit rappel historique s'impose.

Comme vous le savez sans doute, la vente, l'achat et la détention de métal précieux en France est soumise à une certaine réglementation qui a pas mal évolué dernièrement. Jusqu'à récemment (2011), il était relativement aisé d'acheter de façon anonyme de l'or ou de l'argent, en payant en espèces et ce, jusqu'à plusieurs milliers d'euros. De la même façon, il était aisé de faire appel à des numismates, même à distance, pour acheter et vendre des pièces d'or et d'argent, quitte à clore la transaction par un échange postal, sur le mode : « je vous paye par virement ou par chèque, envoyez moi donc mes pièces par la poste. » ; après tout, les Postiers font un travail remarquable, d'ailleurs habilement mis en scène dans de fort jolies publicités vitaminées.

Et pour parler, justement, des achats de piécettes, en septembre 2011, les modifications introduites à l'article L112-6 du code monétaire ont fait parler d'elles ; on trouvait en effet la phrase suivante :

Toute transaction relative à l'achat au détail de métaux ferreux et non ferreux est effectuée par chèque barré, virement bancaire ou postal ou par carte de paiement, sans que le montant total de cette transaction puisse excéder un plafond fixé par décret. Le non-respect de cette obligation est puni par une contravention de cinquième classe.

En substance, l'achat et la vente de métaux ne peut plus s'effectuer en espèces. Le but affiché était alors de briser l'anonymat de certains vendeurs de métaux récupérés de façon *alternative* (et pour le dire clairement, il s'agissait lorsque la loi fut votée de lutter contre les vols de métaux comme le cuivre, opérés par certains spécialistes plus ou moins finauds dont certains défrayent régulièrement la chronique au rayon barbecue sur lignes haute-tension de la SNCF). Du reste, avec maintenant plus d'un an de recul sur cette loi, on peut évidemment constater que ce genre de prouesse législative douteuse apporte une réponse définitive aux vols observés puisqu'ils ont complètement disp ... Ah tiens, non, en fait.

La loi provoqua quelques émois chez les acheteurs compulsifs d'or et d'argent, l'achat anonyme leur semblant devenir impossible, ce qui n'augure rien de bon dans ces cas là : en général, l'étape d'après du point de vue étatique consiste à interdire purement et simplement la possession d'or ou d'argent.

La réalité, heureusement, est un peu plus contrastée puisque cette loi ne concerne que les métaux non précieux, l'or et l'argent étant couverts par d'autres dispositions. D'ailleurs, le décret d'application D112-3 donne les limites actuellement en vigueur pour les achats en espèce :

- trois mille euros lorsque le débiteur a son domicile fiscal en France ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle
- quinze mille euros lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal en France et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle.

Pour les achats de métaux ferreux ou non, c'est le décret D112-4 qui, lui, fixe une limite de 500 euros.

On pourrait être rassuré : finalement, il reste encore possible d'acheter de l'or avec des espèces de façon relativement anonyme. Cependant, les inquiétudes initiales ont tout lieu de perdurer : régulièrement, des projets de loi sont déposés pour prétendument protéger le consommateur, lutter contre le vol, éviter le blanchiment, ou rosir les fesses du contribuable (panachage et cumul possible, le député sait s'occuper de vous sur plusieurs angles). Et à chaque fois se restreint la possibilité d'acheter ou de vendre de l'or (ou, plus généralement, n'importe quel bien ou service) : la Socialie s'assure, à chaque seconde de votre vie, que vous êtes correctement bordés dans votre lit, que votre camisole est correctement serrée : suffisamment pour vous empêcher tout mouvement, mais juste assez pour vous étouffer sans complètement vous asphyxier.

Addendum Juin 2013 : en fait, la situation est bien l'interdiction pure et simple de tout achat d'or ou d'argent en espèce. En effet, il apparaît qu'une seconde loi, du 29 juillet 2011 portant le n°2011-900, a fourni dans son article 51 de nouvelles précisions concernant les méthodes de règlement des achats d'or et d'argent auprès des bureaux de change ; désormais, toutes les transactions de métaux précieux ne peuvent plus faire l'objet d'un paiement en espèce, peu importe leur montant. Youpi.

Et c'est donc sans surprise, et surtout sans aucun écho dans une presse nationale palpitante à l'idée de relater les primaires foirées de l'UMP, l'affaire Bettencourt et l'interdiction de la cigarette électronique dans les lieux publics, qu'on apprend l'introduction d'une nouvelle modification dans des lois déjà régulièrement manipulées. Et c'est le Code des Postes et Télécommunications (oui, on a un code pour ça en France – on a des codes pour tout, vraiment, c'est génial) qui reçoit son petit coup de bistouri esthétique, avec le Décret n°2013-417 du 21 mai 2013 dont un des articles se lit ainsi :

« Art. D. 1.-L'insertion de billets de banque, de pièces et de métaux précieux est interdite dans les envois postaux, y compris dans les envois à valeur déclarée, les envois recommandés et les envois faisant l'objet de formalités attestant leur dépôt et leur distribution. »

Ce que ceci veut dire, c'est que les vendeurs de pièces d'or et d'argent, qui opéraient par exemple sur eBay ou dans les petites annonces spécialisées, sur des forums internet ou ailleurs, ne peuvent plus vous envoyer par la poste les pièces d'or et d'argent que vous leur avez achetées. Très concrètement, cela interdit l'échange de métaux précieux au travers des transporteurs postaux sur le territoire français. Bien sûr, la mesure est accompagnée des nécessaires limitations de portée pour que les professionnels ne soient pas trop gênés, mais il faut bien comprendre que le but, ici, est clairement d'empêcher tout échange d'or et d'argent entre particuliers.

Pourquoi ? Là encore, on pourrait — pour rire — se reporter aux motivations officielles avancées pour justifier l'opération ; on y retrouverait le mix déjà établi tout à l'heure (lutter contre les méchants, protéger les gentils, assurer un bon transit intestinal du mouton contribuable qui, s'il est stressé, donne une mauvaise laine et une viande trop nerveuse). Et on pourra aussi se dire, à bon droit, qu'il s'agit, encore une fois, d'une petite liberté qui disparaît, qu'une opportunité pour les individus de commercer librement, sans en passer par l'État, vient d'être interdite.

Et à ceux-là qui objecteront que l'État ne peut pas, décemment, interdire la possession d'or, et qu'il lui sera difficile d'interdire son commerce, je rappellerais quelques faits historiques qui remettent un peu en perspective leur optimisme indémodable.

Ainsi, entre 1793 et 1795, pour imposer les assignats, l'État va interdire les paiements en monnaie métallique d'or et d'argent. Oh oh. Plus proche de notre époque, en 1936, au 1er octobre, le gouvernement de Front populaire de Léon Blum fait voter une loi exigeant que les particuliers détenteurs d'or se déclarent et donnent leur métal précieux, moyennant un rachat au prix du marché. Oui. En France, et pendant un gouvernement qu'on ne pourra pas qualifier d'extrême-droite. Les Français grogneront, tout de même, mais le gouvernement ne reculera qu'en mars 1937. Et en 1944 et 1945, le général De Gaulle fit passer plusieurs ordonnances qui permettaient à l'État de réquisitionner l'or et qui s'appliquèrent jusqu'en 1948.

Oui, en cas de pépin, l'État fera ce qu'il faut pour que le papier qu'il vous distribue soit tout ce que vous ayez le droit d'utiliser pour commercer, et s'arrogera sur ce dernier les droits d'en imprimer autant qu'il lui semblera bon (youpi : de l'inflation), dussiez-vous en périr.

Dès lors, chaque petite liberté qui se fait rogner, ici et maintenant, participe de cette avancée néfaste vers le bord du gouffre.

Et au fait, pour ceux qui ne le connaîtraient pas, je vous rappelle l'article L151-2 :

Le Gouvernement peut, pour assurer la défense des intérêts nationaux et par décret pris sur le rapport du ministre chargé de l'économie :

1. Soumettre à déclaration, autorisation préalable ou contrôle :

- a) Les opérations de change, les mouvements de capitaux et les règlements de toute nature entre la France et l'étranger ;
- b) La constitution, le changement de consistance et la liquidation des avoirs français à l'étranger ;
- c) La constitution et la liquidation des investissements étrangers en France ;
- d) L'importation et l'exportation de l'or ainsi que tous autres mouvements matériels de valeurs entre la France et l'étranger ;

Rappelez-vous qu'un État auquel nous avons tous, contribuables, citoyens, donné tant de pouvoir, et qui, de nos jours, nous donne tout ou à peu près, peut aussi tout nous reprendre, du jour au lendemain. Chaque jour, en France, le législateur, le gouvernement et l'exécutif posent une pierre supplémentaire de la prison qui servira à enfermer le peuple. Mais le pire, c'est que les pierres et les ciments sont fournis par le peuple lui-même

Liens : <http://h16free.com/2013/06/02/24083-linquietant-decret-n2013-417-du-21-mai-2013>

Trash métal dans les Alpes

Alors que les vols de métaux en bandes organisées se multiplient en Europe, une autre criminalité, plus discrète, s'est durablement installée dans certains réseaux du recyclage et de la valorisation des déchets métalliques. Dans des régions françaises où les industries produisant beaucoup de chutes sont rassemblées en clusters, se développe un eldorado qui en pousse certains à prendre quelques libertés avec la loi... et le fisc.

L'une de ces régions est la Vallée de l'Arve, traversée par l'autoroute A40 qui mène au tunnel sous le Mont-Blanc. La circulation intense sur cet axe, jointe à l'encaissement de ce site montagnard, en fait la vallée la plus polluée de France.

Aujourd'hui, la réputation de cette vallée jadis charmante est ternie par une économie parallèle bien ancrée dans cette zone transfrontalière : le trafic illicite des déchets de métaux.

« Secret de polichinelle »

Il y a deux ans, deux lampistes ont été poursuivis pour ce trafic qui coûterait, bon an mal an, 12 millions d'euros au Trésor français. Ils étaient inculpés du chef de « *blanchiment, vente ou achat de produit ou prestation sans avoir conservé les factures, et exécution d'un travail dissimulé* ». Ce qu'ont déploré publiquement leurs avocats, expliquant à la Cour que leurs clients payaient pour les gros bonnets de ce qui était un secret de polichinelle dans la région de Cluses, capitale du décolletage et de la mécanique de précision.

Quelque 600 PME y forment un pôle de compétitivité qui représente quelque 65% du décolletage en France. En raison des techniques utilisées, ces activités envoient à la poubelle – ou plutôt au recyclage – environ 30% des matières premières entrantes. Les décolleteurs n'ont évidemment aucune peine à revendre ces chutes et copeaux à ceux qu'on appelle les ferrailleurs, qui se chargent, eux, de valoriser ces déchets. Étant donné le prix vertigineux qu'atteignent ces métaux, la filière est particulièrement juteuse. Et donne des idées à ceux qui sont tentés d'arrondir leurs fins de mois. Une subtilité du Code général des impôts inciterait à la fraude. Les « *déchets neufs industriels* », soit les chutes et copeaux, se trouvent hors champ d'application de la TVA. Leur revente discrète au noir s'en trouve donc plus aisée.

10% du marché soustrait au fisc

L'activité des ferrailleurs est pourtant particulièrement bien encadrée par la législation française. Les professionnels sont notamment tenus de disposer d'un registre de police dans lequel sont consignés tous leurs achats et ventes, précisant l'identité des fournisseurs et acquéreurs, la nature des cargaisons, leurs caractéristiques, leur provenance, le mode de paiement utilisé. Cette disposition est destinée à lutter contre le trafic de métaux volés, et le nombre de mentions à y faire figurer a encore augmenté suite à l'article 55 de la loi 2011-267 du 14 mars, dite « *d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure* » (LOPSI II). Quant à l'article 51 de cette même loi, il interdit les paiements en espèces pour l'ensemble des transactions de détail portant sur des métaux ferreux et non-ferreux.

Malgré ces précautions, un marché parallèle s'est mis en place depuis plusieurs années dans la vallée de l'Arve. Le système rodé par de nombreux acteurs de la filière locale permet de contourner les dispositions légales grâce à quoi des sommes considérables échappent à tout contrôle et vont alimenter une économie criminelle. Sur base des informations fournies par un lanceur d'alerte, selon lequel ces pratiques sont bien connues (« rien de nouveau sous le soleil »), on estime que 10% de la quantité totale des chutes et déchets produits alimentent la filière illégale. Plusieurs enquêtes successives ont été menées par la police et par Tracfin, l'organisme du ministère des Finances chargé, comme son nom l'indique, de traquer la fraude financière. Mais, malgré la condamnation des deux boucs émissaires en 2013, le système ne rompt pas.

Les charmes discrets et trébuchants d'Andorre et de la Suisse

Il s'appuie, selon le témoignage d'un « repent », sur une filière de transporteurs roumains et moldaves regroupés au sein d'un groupement organisé, qui jouent les intermédiaires entre les ferrailleurs français et les fondeurs italiens (on cite la région de Brescia) et espagnols. Une partie des quantités est régulièrement facturée, tandis que la partie soustraite au fisc est blanchie grâce aux intermédiaires d'Europe occidentale, aimablement appelés les *petites mains*. Le cash revenant aux ferrailleurs

français leur est reversé sur des comptes suisses dont un compte numéroté 770/01 ouvert il y a 35 ans à l'UBS de Genève. Dans la filière espagnole, où est citée une firme de Barcelone qui serait sous surveillance des services anti-blanchiment espagnols depuis 5 ans, l'argent transite par Andorre (compte E191751012304405) pour atterrir sur des comptes suisses au profit d'industriels français ayant pignon sur rue dans la région de Cluses. Des élus locaux participeraient même à ce trafic.

Il faut dire que si les déclarations figurant sur les registres sont faussées dès le départ, il est extrêmement difficile d'identifier les lots échappant à la filière parallèle... Pour faire simple, les 90% de métaux de la filière légale sont déclarés comme représentant 100% du marché. Le reste n'existe pas pour le fisc français. Il suffisait d'y penser. D'autre part, le risque judiciaire encouru par les décolleteurs et les ferrailleurs est léger : un avocat de la place explique qu'au tribunal compétent de Bonneville, il manque 2 magistrats au parquet et 7 au siège. Pour faire du chiffre et complaire à la Chancellerie, il est plus simple de s'attaquer à la délinquance routière. « *Ces dossiers sensibles ne sont pas très suivis au tribunal* », nous confirme-t-il.

D'après le récent rapport publié par Europol sur le futur du crime organisé, les trafics illicites de déchets devraient augmenter de façon exponentielle dans un avenir proche. Ce rapport insiste également sur l'ancrage historique de ce type de trafic et pointe du doigt les réseaux criminels italiens et est-européens. Pour leur part, les acteurs « clean » de ce marché réclament, on s'en doute, une politique de transparence totale dans le négoce des déchets métalliques, comme c'est déjà le cas dans d'autres domaines ayant eu maille à partir avec la lutte anti-fraude et anti-corruption. L'avenir dira s'ils ont été entendus. 22 mars 2016

Liens : <https://www.contrepoints.org/2016/03/22/243715-trash-metal-dans-les-alpes>

La menace virtuelle du crime organisé et son avenir : un rapport de Europol et les stratégies à adopter.

L'art. 2 de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée énonce au premier paragraphe "l'expression "groupe criminel organisé" désigne un groupe structuré de trois personnes ou plus existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre une ou plusieurs infractions graves ou infractions établies conformément à la présente Convention, pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel". Le scénario socio-économique de nos sociétés est en train de changer au vu d'un monde de plus en plus interconnecté. Les cybercriminels sont en train d'agir comme parties d'une communauté virtuelle, très fragmentée et extrêmement dynamique. Ils travaillent toujours en freelance, pas comme éléments d'un groupe ou d'un réseau criminel, mais comme des entrepreneurs individuels.

Les actions cybercriminelles ont une incidence préjudiciable et réelle sur les organismes du secteur public, les entreprises et les citoyens européens. Considérer ce danger dans une perspective plus vaste, c'est essentiel pour mieux comprendre les risques d'une menace qui croît de jour en jour, en particulier pour déterminer l'intervention appropriée.

Eurobaromètre: quelques données.

L'étude d'opinion publiée le 16 février 2015 vient de révéler le sondage sur la cybersécurité dans les 28 Pays de l'UE, puisque l'échelle du cybercrime devient une menace pour les capacités de réponse des actions de répression européennes.

Bien que les ordinateurs restent les outils, les plus utilisés pour accéder à internet, on constate que l'emploi des smartphones et des tablettes s'est accru considérablement depuis le dernier sondage de Cependant il y a une grande différence entre les pays européens. Pour illustrer ce qui vient d'être dit, les personnes sondées en Suisse, Hollande et Danemark font un usage plus grand d'internet (87%), mais elles sont aussi plus informées par rapport aux risques du cybercrime et, par conséquent, elles sont plus susceptibles de prendre des mesures de sécurité. Par contre, il a été montré que des pays comme la Roumanie, la Grèce, la Bulgarie et le Portugal connaissent une baisse de l'emploi d'internet (54% – 60%), en plus l'information sur les risques est faible.

En présence de ces données, il a été constaté que seulement la moitié des internautes européens (47%) est bien informée des risques du cybercrime, par contre 10% sont très bien informés et 37% assez bien informés. Par rapport au sondage de 2013, il y a eu une légère augmentation de l'information à cause de l'accroissement du niveau de conscience des internautes d'être victimes de fraudes bancaires (63%), piraterie des comptes (60%), fraudes en ligne (52%) et de trouver des contenus qui promeuvent la haine raciale et l'extrémisme religieux (46%).

L'avenir du cadre criminel: les changements dans le scénario européen.

Le 2 mars 2015 l'organisme de lutte contre la criminalité de l'UE, Europol, a publié un rapport sur les risques des infractions virtuelles criminelles dans l'avenir, en soulignant que les changements dans nos sociétés vont ouvrir de nouveaux canaux pour le crime organisé.

En présence de ce cadre, les criminels apprennent à exploiter les nouvelles technologies, en engendrant un modus operandi qui mettra à rude épreuve les autorités de répression européennes pour développer des nouvelles mesures d'investigation et freiner la menace du crime organisé.

Dans le royaume de la cybercriminalité est en train de naître un marché criminel dynamique, lequel va s'étendre sur les domaines qui appartiennent maintenant à la criminalité traditionnelle, c'est-à-dire le trafic des stupéfiants, la facilitation de l'immigration illégale, le blanchissement d'argent, l'exploitation des enfants et du sexe, en plus de la violation de la propriété intellectuelle, les vols d'identité et les fraudes diffusées sur internet.

Les cybercriminels sont des criminels entrepreneurs, lesquels élaborent des projets de base dans le cadre d'une criminalité considérée comme un service en ligne (crime-as-a-service business model). À ce propos, les infrastructures digitales leur garantissent l'anonymat et une relative sécurité, afin que le commerce illicite des produits et l'échange d'argent puissent augmenter dans le royaume virtuel où les interactions face-to-face, donc la probabilité d'être démasqués, est presque nulle.

Dans ce cadre criminel, la monnaie virtuelle est un moyen qui permettra un échange anonyme plus facile et une utilisation croissante de ressources financières sans un haut et coûteux blanchiment de monnaie. Il sera plus facile pour les nouveaux cybercriminels d'impliquer une grande majorité de clients européens pour développer et renforcer leurs activités.

Ce marché criminel diversifié, mondial et dynamique rendra plus compliqué les actions de sécurité puisque les cybercriminels vont diversifier leurs activités et leurs compétences. Les tendances criminelles vont améliorer leurs objectifs, complexité, nombres et genres d'attaques, de victimes et dommages.

Transport et logistique: plusieurs mobilités.

La croissance du commerce mondial et la demande croissante d'une mobilité plus efficace par la population, vont rendre nécessaire de renouveler les infrastructures de

transport et de développer de nouvelles routes et nouveaux hubs mondiaux. Il y aura une liaison entre la naissance de nouvelles infrastructures et le monde digitalisé. Beaucoup d'argent sera investi sur l'innovation des infrastructures digitales pour assurer une efficacité des transports.

Cependant l'emploi des Big data et des services cloud-based seront une cible significative pour les cybercriminels, puisque ils pourront les attaquer à travers la piraterie informatique et les infiltrations à l'intérieur des secteurs de transport. Plus il y aura de mobilité, plus la criminalité sera fragmentée, rapide et répandue.

L'exposition des données sur internet.

La cristallisation de l'augmentation des informations sur internet, facilitée par l'utilisation des dispositifs sans fil, va diffuser une grande quantité, mais aussi en qualité, de données. Les détails biographiques, personnels, biométriques, mais aussi la diffusion des comptes bancaires non seulement individuels, seront toujours plus exposés, et apporteront beaucoup d'opportunités aux cybercriminels. Plus de données seront diffusées sur le réseau informatique, plus les cybercriminels obtiendront les informations pour propager le commerce illicite.

La prochaine génération de la technologie: les nanotechnologies et la robotique

La nanotechnologie et la robotique seront les nouvelles grandes révolutions de la technologie. La première permettra de structurer la matière comme si on assemblait des blocs de construction; la robotique participera à améliorer la productivité et la sécurité. Il y aura une réduction du prix de la manufacture, qui deviendra une production de masse qui aura des conséquences importantes sur la société européenne. L'accessibilité aux nanotechnologies pourra fournir aux cybercriminels l'opportunité d'altérer ou développer des substances psychoactives et ainsi qu'un marché pour obtenir drogues et produits contrefaits. Par contre, les nanotechnologies constitueront un terrain fertile pour que la criminalistique (science criminelle) accède aux instruments scientifiques.

E-waste

La production de déchets d'équipements électriques et électroniques en Europe a augmenté dramatiquement dans les 50 dernières années. Les statistiques ont analysé environ 48,9 millions de déchets en 2012 et il est prévu une augmentation de 65, 4 à 93,5 million en 2017. Ces sous-produits menacent d'émerger comme des outils principaux dans l'avenir criminel. La prolifération de ces déchets permettra le commerce, le troc et le trafic à l'échelle mondiale de métaux précieux (or; argent; nickel; palladium), de la même manière que la drogue et les armes et les produits contrefaits.

La prospérité en baisse et les disparités socio-économiques dans l'UE

Les difficultés économiques ont été toujours un terrain fertile pour le crime organisé. L'absence de sources économiques alternatives et le pouvoir d'achat en baisse, rapprochent certains citoyens du crime organisé. Le marché de la drogue changera puisque les bas prix conduiront à la prolifération des nouvelles substances psychoactives. De la même façon il y aura une grande demande de produits contrefaits, par conséquent une augmentation du travail illégal.

Les problèmes de nos économies vont apporter aux organisations criminelles de nouveaux moyens de recrutement et aussi contribuer à rendre socialement acceptable un environnement qui promeut la corruption.

La monnaie virtuelle au cœur de la cybercriminalité

La naissance de la monnaie virtuelle est un sujet de débat intéressant. Ce nouveau moyen d'achat est né dans le but de réaliser des achats en ligne sans laisser de trace des coordonnées bancaires. Mais dans le même temps la monnaie virtuelle a présenté

des avantages pour la cybercriminalité, en facilitant les échanges de fonds parmi les acteurs criminels et aussi en jouant un rôle fondateur pour le marché noir en ligne en raison de ses caractéristiques qui garantissent l'anonymat, la sécurité et la flexibilité dans les affaires criminelles.

La globalisation de la cybercriminalité a ouvert un large débat sur la question de la cyber-sécurité entre les décideurs européens, les agences de répression et les chercheurs. Dans l'optique de garantir la sécurité informatique et freiner la menace globale qui nous entoure, il faut que les actions d'ordre et de répression européennes, mais en général internationales, développent les solutions les plus efficaces. Dimitris Avramopoulos, commissaire à la Migration et aux Affaires intérieures, a affirmé "maintenant plus que jamais il faut d'urgence s'occuper du crime organisé. Pendant que l'économie licite est en train de souffrir, l'économie illicite va devenir plus forte". L'émergence de "Internet of everything" et l'augmentation des Big data mettront à rudes épreuves les actions d'investigation, de surveillance et d'identification des suspects. À ce sujet Jörg Ziercke a affirmé: "Le but c'est de recruter du personnel qualifié, en particulier dans les domaines qui demandent une compétence technique pour répondre rapidement aux changements technologiques et rapides du crime". Il faudra, donc, que les actions d'ordre développent plus de solutions techniques, en recrutant beaucoup d'experts super compétents, et qu'ils investissent plus de ressources financières.

Une des tendances d'internet est de surfer dans un environnement très complexe avec plusieurs parties prenantes, dans lequel les entreprises privées gouvernent plus que les autorités étatiques. Le cybercrime est maintenant très combattu par le privé, c'est la raison pour laquelle il faudra que les actions de police, de contrôle et de répression soient engagées avec le secteur privé.

Les récentes attaques terroristes sur internet, grâce à la présumée évolution de l'équipe de hackers qui entoure l'État islamique, représentent les attaques les plus significatives au regard du cyber-jihad. Les groupes extrémistes du Moyen-Orient se sont avérés être plus que de simples spécialistes des réseaux sociaux, mais beaucoup sont des hackers professionnels.

Le danger qui entoure nos sociétés est en train de se développer dans deux directions. D'un côté il y a l'État islamique qui est en train d'augmenter sa popularité et sa force dans le cyberspace. De l'autre côté les activités criminelles en ligne vont devenir plus complexes mais aussi interconnectées, en risquant d'incorporer aussi la radicalisation des groupes extrémistes.

Les technologies sont une arme pour le cybercrime, qui impliquent non seulement des dommages physiques mais aussi et surtout psychologiques

Liens : <https://europe-liberte-securite-justice.org/2015/03/24/la-menace-virtuelle-du-crime-organise-et-son-avenir-un-rapport-de-europol-et-les-strategies-a-adopter/>

**Importation de riz et blanchiment d'argent :
Le Directeur du département riz de la compagnie
Louis Dreyfus commodities au banc des accusés**

Côte d'Ivoire. L'affaire se passe sur les côtes du golfe de Guinée et mérite d'être suivie des Ivoiriens. Mais surtout des soldats de l'économie ivoirienne. Car il s'agit du riz, aliment de souveraineté dont une pénurie ou une augmentation injustifiée du prix peut causer des troubles sociaux. Selon le quotidien libérien "Heritage" dans sa parution

du lundi 14 Janvier 2013, qui révèle la supercherie faite au détriment de la Côte d'Ivoire, du Liberia, du Sénégal et bien d'autres pays d'Afrique de l'ouest ayant une ouverture maritime, la compagnie Suisse Louis Dreyfus Commodities utiliserait l'importation de riz pour faire du blanchiment d'argent. «Le Directeur du département riz de la compagnie Suisse Louis Dreyfus Commodities, basée à Genève, une compagnie qui exporte le riz dans la quasi-totalité des pays de l'Afrique de l'ouest, utiliserait le Liberia, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et bien d'autres pays de la sous-région pour faire du blanchiment d'argent en exportant du riz non commercialisable qu'il stocke dans ces pays jusqu'à la pourriture pour empêcher une énorme somme de son assureur qui paie en pareil cas, le sinistre. Selon des importateurs qui ont parlé à un journal libérien «Heritage», Guy Demontule, Directeur du département riz à Louis Dreyfus Commodities, «s'adonne à cette pratique depuis plus de cinq ans maintenant.» «Par exemple, cet homme fait venir une énorme quantité de riz sur le marché libérien. Du riz blanc qui n'est pas commercialisable ici, il les stocke dans des magasins avec l'aide d'un importateur local, le riz reste dans ces magasins et finit par pourrir, ensuite il va encaisser la société d'assurance. Il fait la même chose ici au Liberia, en Côte d'Ivoire, au Sénégal et dans d'autres pays», explique John Dennis, importateur local.

L'importateur qui a présenté des documents comme preuve, a souligné qu'au travers de cette opération, l'assurance, les sociétés de transport maritime et Guy Demontule se font de l'argent. «Il a fait cette opération avec des anciens chefs d'Etat de la sous-région comme moyen pour camoufler des biens acquis au détriment de la population. Ce n'est pas sûr que la compagnie soit au courant des manœuvres de son Directeur du département de riz parce qu'il a pour habitude de modifier les rapports financiers», indique l'importateur. Contacté par téléphone, Guy Demontule s'est vanté du fait qu'il est intouchable dans la société. «Personne ne peut m'enlever de cette société, donc vous êtes en train de perdre votre temps inutilement. Ici, je fais les choses de ma manière à moi. Je n'ai pas de compte à rendre à quelqu'un». Selon d'autres sources, Guy D. était engagé dans les mêmes manœuvres en République de Guinée, ce qui lui a permis avec certaines autorités de sortir une énorme somme d'argent du pays sans se faire remarquer, peut-on lire dans le tabloïd libérien. L'affaire est actuellement pendante devant la justice libérienne. Toutefois, au regard de la gravité des faits, nous avons essayé d'en savoir sur les tentacules de Dreyfus Commodities en Côte d'Ivoire. Qu'en est-il en Côte d'Ivoire ?

La compagnie Suisse, Dreyfus Commodities, selon nos investigations est bel et bien en Côte d'Ivoire. Elle serait représentée par la Société de Distribution Toutes Marchandises en Côte d'Ivoire (SDTM-CI), spécialisée dans la distribution des produits vivriers issus d'importations et des produits locaux.

Au niveau du riz, elle est la distributrice exclusive de plusieurs marques. «Tout ça c'est de la spéculation. On ne peut pas envoyer du riz non commercialisable en Côte d'Ivoire. La Compagnie Dreyfus exerce aussi en Côte d'Ivoire. En fait, leur représentant ici, c'est la SDTM», a indiqué pour sa part, l'honorable Touré Yacouba, par ailleurs ex-président des importateurs de riz. Quant au tout nouveau président, au-delà, de l'étonnement, il reste circonspect. A la question de savoir si le représentant de Dreyfus Commodities utiliserait ces mêmes pratiques pour encaisser d'importantes sommes d'argent avec son assureur, en évoquant le pourrissement des stocks comme un sinistre, il a dit ne rien savoir. «Je suis étonné par cette information. Vous savez, quand les gens ne savent pas comment vous avez gagné votre argent, beaucoup de choses peuvent être dites sur votre compte. C'est un peu complexe cette affaire. Quelquefois, ils (NDLR SDTM) ont tellement de stocks qu'on se demande comment

est-ce qu'ils font pour financer tout ça. Vous les journalistes, vous savez déceler la vérité mais je ne peux vous dire si c'est vrai ou faux».

Liens : <http://news.abidjan.net/h/449814.html>

Blanchiment d'argent et financement du terrorisme grâce au commerce des diamants

Le GAFI et l'Egmont Group of Financial Intelligence Units ont collaboré sur un projet de recherche de typologies. L'objectif était d'identifier les vulnérabilités et les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme (ML/TF) de la « *filière du diamant* ». Cela concerne tous les secteurs du commerce : la production, la vente de brut, la taille, ainsi que la fabrication et la vente au détail de bijoux.

En se basant sur les travaux de recherches effectués, ainsi que sur l'analyse des études de cas recueillies par l'équipe du projet et après consultation avec le secteur privé, le rapport conclut que le commerce des diamants est confronté à des vulnérabilités et à des risques considérables. Le caractère fermé et opaque des marchés et la valeur élevée des diamants, combinés au manque d'expérience des autorités dans ce domaine ont laissé la porte ouverte à des abus de la part de criminels.

Notant que le commerce des diamants existe depuis des siècles et qu'il a développé une culture et des pratiques commerciales uniques, avec des caractéristiques et des variations propres, selon les pays et les continents, le rapport a cependant établi ses nombreuses évolutions au cours des dernières décennies : disparition du monopole de la De Beers, arrivée de petits négociants, diversification des canaux de distribution, nouveaux centres de négoce, transfert de la taille depuis la Belgique, Israël et les États-Unis vers l'Inde et la Chine principalement, émergence de centres de taille plus petits, baisse des transactions en espèces, montée en puissance d'Internet comme plate-forme d'échanges, etc.

« Le commerce des diamants est confronté à des vulnérabilités et à des risques considérables. »

Ces changements de poids dans la structure et les procédures de la « *filière du diamant* » amènent à s'interroger : les risques et les vulnérabilités vont-ils rester les mêmes ? Les normes et réglementations nationales actuelles de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (AML/CFT) sont-elles suffisantes pour atténuer les différents risques et vulnérabilités ML/TF identifiés dans l'étude ?

Les études de cas présentées dans le rapport montrent les méthodes créatives utilisées par les criminels pour exploiter le commerce des diamants afin de blanchir de l'argent et de financer le terrorisme. Ce rapport vise à aider à sensibiliser les autorités de réglementation, d'application de la loi et les douanes, ainsi que les entités déclarantes sur les risques et les vulnérabilités du commerce des diamants, et sur la façon de les atténuer.

Certains des risques et des vulnérabilités identifiés dans ce rapport sont de nature commerciale, donc transnationale et complexe. Ils ouvrent la voie à des transactions ML/TF, la plupart du temps internationales et multi-juridictionnelles. Les diamants se retrouvent souvent employés comme monnaie car ces pierres sont difficiles à tracer. Ils permettent de garantir l'anonymat des transactions. Le blanchiment d'argent basé sur le commerce (TBML) est lui aussi largement répandu ; les caractéristiques spécifiques des diamants, pris comme matière première, ainsi que la part importante des transactions effectuées au niveau international rendent ce négoce vulnérable aux différentes techniques de blanchiment d'argent basé sur le commerce.

Sans compter que les quantités importantes de marchandises échangées peuvent générer des dizaines de millions, voire des milliards de dollars américains. Le blanchiment porte donc sur de très grosses sommes d'argent.

D'après le rapport, le niveau de sensibilisation aux régimes ML/TF est malheureusement limité sur le marché du diamant, chez les autorités d'application de la loi et d'AML/CFT, ainsi qu'auprès des unités de renseignement financier (FIU).

Liens : <http://www.rubel-menasche.com/fr/industrie/ethique/blanchiment-dargent-et-financement-du-terrorisme-grace-au-commerce-des-diamants-gafi/>

Blanchiment de capitaux : “Les blanchisseurs utilisent le secteur de l’immobilier pour y injecter des fonds illicitement acquis” (étude)

Une grande partie du financement de l'immobilier à Dakar se fait en dehors du circuit bancaire, relève une étude menée par l'ancien magistrat Alioune Ndiaye sur les “risques liés au blanchiment d'argent dans le cadre du financement de l'immobilier”.

“Aujourd'hui, sur l'immobilier en construction à Dakar, les enquêtes réalisées estiment à 240 milliards FCfa les ressources circulant dans la construction. Et de rapides investigations, au niveau du système bancaire, ont permis de voir qu'il n'y avait qu'une traçabilité de 10 milliards FCfa”.

M. Ndiaye a présenté son étude lors d'un séminaire de restitution de trois études conduites en 2013 sur les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans trois domaines d'activités.

Selon le document, “le boom continu de la construction qui serait, (...) sans rapport avec les performances de l'économie réelle du Sénégal ainsi que les prix élevés des biens, laissent penser qu'il y a de plus en plus de fonds d'origine douteuse en circulation au Sénégal”.

“Les engagements des banques relativement faibles par rapport à l'effervescence du marché, le recours aux transactions en espèces ainsi que les insuffisances notées dans le dispositif de supervision et de contrôle du système immobilier laissent penser que les blanchisseurs utilisent le secteur de l'immobilier pour y injecter des fonds illicitement acquis”, souligne encore le document.

Les résultats de l'étude ont mis en évidence “des insuffisances et des dysfonctionnements au niveau du dispositif juridique, institutionnel et organisationnel mis en place dans le cadre de la lutte anti-blanchiment dans le secteur de l'immobilier

Liens : <http://carrapide.com/xibar/70390/blanchiment-de-capitaux-les-blanchisseurs-utilisent-le-secteur-de-limmobilier-pour-y-injecter-des-fonds-illicitement-acquis-etude>

Un champion de l'évasion fiscale pour évaluer les acteurs de la coopération non gouvernementale!

Sur base d'une évaluation réalisée par la multinationale Deloitte, Alexander De Croo, ministre de la Coopération au développement, a supprimé l'accès aux subventions publiques de vingt acteurs non gouvernementaux. L'entreprise a pourtant été maintes fois inculpée dans le passé.

Le 7 juin, le gouvernement a été interpellé par deux députés fédéraux sur le recrutement de la multinationale Deloitte, pour évaluer les acteurs de la coopération

non gouvernementale. Sur base de cette évaluation, portant le nom de « screening » et qui applique des critères venus du management privé, le ministre de la Coopération au développement, Alexander De Croo, a supprimé l'accès aux subventions publiques de vingt acteurs non gouvernementaux (ce qui représente 20 % de la totalité des organisations évaluées).

Connue pour les conseils qu'elle prodigue aux entreprises pour contourner l'impôt notamment en Afrique, Deloitte est mal placée pour évaluer la « bonne gestion » d'ONG qui travaillent dans la coopération au développement. C'est ce qu'a rappelé le député fédéral Benoît Hellings dans sa question parlementaire soulignant que Deloitte « *s'organise au niveau mondial pour conseiller les grandes structures et les grandes entreprises dans leur évasion fiscale* ». Dans sa réponse, Monsieur De Croo affirme que Deloitte n'a fait « *l'objet d'aucune condamnation prononcée par une décision judiciaire* ». Il poursuit : « *Si Deloitte ou un autre cabinet d'audit avaient été condamnés, ils n'auraient pas accès à ce marché* ». Et si nous prenions le Ministre au mot ?

De nombreuses « casseroles »

Au cœur de l'affaire LuxLeaks, Deloitte est confrontée à de nombreuses inculpations judiciaires, quand elle n'arrive pas à des accords « à l'amiable » moyennant des transactions financières. Ainsi, par exemple, deux employés de la branche Deloitte en Italie ont été poursuivis pour divulgation de fausse information et manipulation sur le marché alors que Deloitte était accusée de complicité quand elle audita le groupe agroalimentaire italien Parmalat en 2003, empêtré dans le plus grand scandale financier d'après-guerre en Europe. Plus récemment, en janvier 2016, l'ex-président au Québec de la firme Deloitte, Luc Villeneuve, a été visé par une série de constats d'infraction pour du financement illégal qui aurait profité à 11 reprises au Parti libéral du Québec (PLQ). Autre fait : le 4 février 2016, la 18e chambre du tribunal correctionnel du Luxembourg a prononcé des peines de 3 mois de prison avec sursis et 10.000 euros d'amende à l'encontre de chacun des quatre ex-associés de la firme Deloitte Luxembourg pour avoir signé et antidaté des documents en 2002 pour le compte de clients italiens.

Sur le banc des accusés

En Espagne, l'Institut de Comptabilité et Audit des Comptes (ICAC) dépendant du ministère de l'Économie, a infligé une amende de 12,4 millions d'euros à Deloitte pour avoir avalisé les résultats financiers présentés par Rodrigo Rato, alors président du groupe financier Bankia (actuellement poursuivi pour blanchiment de capitaux et corruption). Deloitte, dans un clair conflit d'intérêts, se rendait juge et partie en étant à la fois la société responsable d'auditer la banque et le consultant chargé d'en certifier les comptes. D'après l'ICAC qui a infligé l'amende, Deloitte est « *responsable d'un très grave manquement ayant commis une infraction continue à l'obligation d'indépendance* ». Le 20 juin prochain, deux cadres de Deloitte devront s'asseoir sur le banc des accusés et répondre aux avocats de 15MpaRato, l'association citoyenne qui a lancé l'affaire Bankia et qui les accuse de « *responsabilité directe* » de « *fraude massive* ». En application de la réponse du Ministre, Deloitte devrait donc logiquement être exclue des appels d'offres lancés par le gouvernement compte tenu de ses condamnations judiciaires.

Gaspillage d'argent public

Alors que les subsides pour les acteurs belges de la coopération devraient chuter de 8,5 % sur les cinq prochaines années, aggravant ainsi les coupes budgétaires successives enregistrées depuis 2010, Deloitte, malgré ses agissements frauduleux, est grassement rémunéré aux frais du contribuable belge pour participer à la sélection des

acteurs de la coopération non-gouvernementale aptes à recevoir des subsides de l'État. Le coût de cet audit, selon les données budgétaires des appels d'offres, se situe entre 550.000 et 650.000 euros (pour Deloitte et l'autre cabinet d'audit BDO). Il faut ajouter à cela les coûts indirects dans le secteur des ONG en embauches de personnel supplémentaire indispensable pour répondre aux exigences du « screening ». Plutôt que ce gaspillage d'argent public (alors qu'on demande aux citoyens de se serrer la ceinture), il serait évidemment plus utile de rediriger ces sommes vers l'aide au développement qui, en Belgique, atteint seulement 0,45 % de son Revenu national brut (RNB) alors qu'elle s'est engagée à atteindre 0,7 %.

Flux financiers illicites

Si le gouvernement veut être cohérent, il doit aussi lutter efficacement contre l'évasion fiscale en arrêtant de collaborer avec les entreprises qui la promeuvent, comme Deloitte et Price Water House Coopers, et qui font perdre chaque année plusieurs centaines de milliards d'euros aux États (1). Dans son rapport, l'Expert indépendant de l'ONU sur la dette, Juan Pablo Bohoslavsky, insiste sur la nécessité de combattre les flux financiers considérés comme illicites qui « *concourent à l'accumulation d'une dette insoutenable, puisque l'insuffisance des recettes publiques peut pousser les gouvernements à se tourner vers les emprunts extérieurs* ». A l'issue de ce rapport, une résolution portant sur l'évasion fiscale et sur la nécessité de rétrocéder les avoirs détournés aux pays dits « en développement » a été adoptée le 24 mars 2016 par le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU. Mais lors de ce vote, la Belgique s'est abstenue...

(1) Les estimations varient de 7.600 milliards de dollars (8 % du patrimoine financier des ménages au niveau mondial) placés dans des paradis fiscaux à la fin de l'année 2013 à une fourchette allant de 24.000 à 36.000 milliards de dollars pour l'année 2015. Pour le seul continent africain, les flux financiers illicites estimés varient entre 50 à 60 milliards d'euros par an.

Mis en ligne 16 juin 2016.

Liens : <http://www.lesoir.be/1240985/article/debats/cartes-blanches/2016-06-16/un-champion-l-evasion-fiscale-pour-evaluer-acteurs-cooperation-non-gouvernement>

Mali : Ces secteurs qui favorisent le blanchiment d'argent dans le pays

Au Mali, malgré les proportions inquiétantes que connaît la corruption, les promesses de lutte des autorités, il demeure toujours aussi facile de blanchir dans le pays l'argent illégalement perçu.

Parmi les principaux freins à la lutte contre la corruption au Mali, le faible taux de bancarisation et l'informel constituent les deux problèmes majeurs qui favorisent la non-traçabilité des produits générés par le fléau. Le taux de bancarisation du Mali n'étant estimé qu'entre 6 à 7 %, des sommes pharaoniques parviennent à filer dans les mailles du contrôle du système financier.

Ces données sont fournies par une mission du FMI qui vient de rendre public un rapport, fruit d'une assistance technique de l'organisation financière accordée à notre pays en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent.

Produit à la suite d'une demande du gouvernement malien, le rapport porte entre autres sur l'identification des principaux facteurs de risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans le pays.

Au terme des travaux de la mission d'assistance, trois grands secteurs (l'immobilier, le système bancaire et la création de sociétés) ont été identifiés comme les plus susceptibles de servir de refuges pour blanchir l'argent issu de la corruption et d'autres activités illégales.

L'immobilier : Méfiez-vous des chantiers inachevés !

Le secteur immobilier peut se révéler être un paradis sur terre pour les grands corrompus de la république. La construction de somptueuses villas, souvent jamais achevées, serviraient pour nombre de cas à dissimuler les traces de sommes faramineuses illégalement acquises. Selon le FMI, l'absence de dispositif juridique et institutionnel national régulant l'accès à la propriété foncière serait l'un des facteurs favorisant cette pratique.

Une pratique tellement fréquente que l'immobilier se retrouve érigé au rang du secteur « le plus à risque de blanchiment des produits de la corruption ».

La banque : Quand les renfloueurs des caisses de l'Etat ne voient que leurs poches

L'impossible n'est pas malien. Il est malheureux que ce slogan se manifeste brillamment dans les techniques de privation du pauvre Etat du Mali de ses misérables ressources. Les fonctionnaires chargés de veiller à la bonne santé financière de l'Etat sont le plus souvent les plus ingénieux à le dépouiller de ses maigres biens pécuniaires. L'ingéniosité dans le détournement atteint de telles proportions qu'il se déroule sans crainte dans le système financier formel.

Le détournement des ressources publiques concernerait ainsi toute la chaîne de dépense de l'Etat et peut survenir « tant au moment du recensement, du recouvrement et de l'encaissement, que de la gestion et du reversement des recettes fiscales ».

En effet, plusieurs anomalies permettent de telles libertés. Le décaissement et le transfert de sommes importantes en faveur notamment des régies et des ambassades du Mali à l'étranger, et le non-respect de la réglementation applicable à la passation des marchés publics, sont entre autres facteurs qui bénéficient à ce système mafieux.

Création de Sociétés : Des sociétés dont la durée de vie ne dépasse pas un jour

Le blanchiment d'argent trouve son salut dans les manœuvres qui garantissent l'anonymat. Selon le rapport des services du FMI, l'opacité des conditions de création des sociétés au Mali et le manque de supervision des agents concernés favorisent la création de sociétés dites « écran », permettant aux personnes qui veulent se cacher des radars d'arriver à leurs fins en recourant à des prête-noms.

D'après le mea culpa des autorités à la mission du FMI, il peut même arriver que des sociétés soient supprimées le jour suivant leur création afin d'empêcher la traçabilité des transactions.

Outre ces trois secteurs, celui de l'or présente également un « risque élevé » de servir de refuge au blanchiment d'argent, selon le rapport du FMI. Les risques liés à ce secteur découlent notamment du fait que l'or peut être utilisé comme une devise alternative à l'achat de marchandises prohibées ou comme un moyen de stocker la richesse générée par l'activité illégale et éviter la saisie et la confiscation.

Liens : <http://maliactu.net/mali-ces-secteurs-qui-favorisent-le-blanchiment-dargent-dans-le-pays/>

Comment truquer un marché public

L'affaire Guérini, toujours en cours d'instruction, a l'intérêt de présenter un catalogue des failles du code des marchés publics. Ou comment fausser un appel d'offres en

respectant – en apparence du moins – les procédures de passation de marchés.

Enquête en partenariat avec le Ravi.

Comment des entreprises de maçonnerie (ABT) ou de sécurité privée (Alba sécurité) dirigées par des proches d'Alexandre Guérini et liées au grand banditisme régional ont-elles pu prospérer grâce aux marchés publics dans les Bouches-du-Rhône ? Pas forcément besoin de corruption pure et dure : le tout est de savoir placer ses pions, en se créant au fil des années un réseau d'affidés à des postes stratégiques. Selon les enquêteurs, entre 2005 et 2008, « *la quasi-intégralité* » des 20 millions d'euros de chiffre d'affaires de la société ABT était « *constituée de travaux réalisés dans le cadre de marchés publics obtenus avec des collectivités territoriales des Bouches-du-Rhône* ». Et 70 % du chiffre d'affaires d'Alba sécurité entre 2007 et 2009, une société dirigée par la compagne de Bernard Barresi, alors recherché pour l'attaque d'un fourgon blindé (voir note 1 dans notre boîte noire).

Il faut d'abord savoir qu'une collectivité territoriale ne peut écarter une entreprise d'une consultation uniquement au motif que celle-ci serait dirigée par des personnes proches du grand banditisme. « *Il faut que l'entreprise ou l'entrepreneur soit condamné pénalement et exclu des marchés publics par décision de justice* », explique Florian Linditch, professeur de droit à l'université d'Aix-Marseille et auteur du *Droit des marchés publics* (mai 2009, Dalloz). De même sans interdiction prononcée par le juge pénal, il est impossible selon lui d'écarter a priori une entreprise qui aurait triché lors d'un précédent appel d'offres. Il est également très difficile d'écarter une entreprise qui se serait révélée totalement incompétente, la jurisprudence acceptant que ladite entreprise démontre qu'elle a mis en place de nouvelles méthodes de travail. En cas de soupçon d'infraction, les fonctionnaires ont bien sûr obligation d'alerter le procureur de la République. Mais la loi ne prévoit aucune sanction pour les têtes en l'air qui manqueraient à cette obligation. « *Face à des entreprises pas nettes, les acheteurs publics sont un peu démunis, reconnaît l'avocat. Ils sont censés choisir l'offre économiquement la plus avantageuse et faire abstraction de tout le reste.* »

La nouvelle directive européenne sur les marchés publics, qui doit être définitivement adoptée par le parlement européen d'ici fin 2013, prévoit l'exclusion de toute entreprise condamnée pour corruption, fraude, criminalité organisée ou encore blanchiment de capitaux. La France devra encore transposer ce texte en droit interne. « *Il y a un équilibre à trouver entre éliminer les moutons noirs et la nécessité d'optimiser la concurrence ainsi que le droit à l'oubli* », souligne Thierry Beaugé, l'un des fondateurs de la section française de Transparency international.

Évidemment il y a toujours moyen de se débrouiller. Lorsque Bernard Barresi fut arrêté sur un yacht, à Juan-les-Pins, en juin 2010, Alba sécurité, l'entreprise de sa compagne qui raflait depuis 2004 la majorité des marchés de sécurité du département, chute brusquement dans les dernières places du classement. Explication officielle d'un employé du conseil général en garde à vue en octobre 2012 : sa prestation n'était « *pas à la hauteur des qualités attendues* ». Le département aura mis six ans à s'en apercevoir !

Première étape en matière de travaux publics : imposer à la collectivité un maître d'œuvre conciliant. Le poste est stratégique. Le maître d'œuvre, souvent un architecte ou un bureau d'études, est chargé de rédiger le cahier des clauses techniques et de classer les réponses des entreprises à l'appel d'offres. « *Pour intervenir en faveur d'ABT, il fallait préalablement que j'obtienne le contrat de maîtrise d'œuvre* », explique ainsi, début septembre 2011, un architecte marseillais mis en examen dans un des dossiers Guérini. L'architecte indique avoir été incité par Jean-Marc Nabitz le

patron de Treize développement, une société d'économie mixte dépendant du conseil général, à postuler pour un marché public de rénovation d'une maison de retraite à Marseille. *« Nabitz m'a dit que le montant des honoraires était de 90 000 euros. Il m'a dit de postuler et je l'ai obtenu. »* ABT, dirigée par un proche de Bernard Barresi, alors en cavale, réalisera ensuite le gros œuvre de la maison de retraite. En échange, notre architecte marseillais a reconnu avoir été pistonné sur trois chantiers publics en Haute-Corse, où le clan Barresi possède ses contacts.

Facile, mais cela ne marche pas à tous les coups. Le patron d'ABT *« était venu me voir pour l'opération de la gendarmerie d'Orgon (un chantier lancé par Treize développement en 2006, ndlr) très en amont pour me demander de faire désigner l'architecte, en m'expliquant que la désignation de l'architecte par anticipation permettait de travailler avec cet architecte en amont du lancement de l'appel d'offres »*, relate en novembre 2011, Jean-Marc Nabitz, qui dit avoir refusé. Ce qui n'a pas empêché ABT de remporter le marché. *« J'en ai conclu qu'il avait soit travaillé en amont avec l'architecte désigné à l'époque pour l'opération, mais plus probablement qu'il s'était entendu avec les autres petites entreprises. »*

Deuxième étape : l'entreprise amie doit être la moins disante, quitte à lui accorder ensuite des avenants gonflant les prix. À Berre-L'Étang, ville dirigée par le sénateur PS, Serge Andréoni, la société ABT a remporté deux gros marchés de construction. Là aussi grâce aux bons services du même architecte marseillais, briefé par le directeur des services techniques de Berre, devenu depuis adjoint au maire délégué aux travaux. *« Raymond Bartolini m'a demandé de favoriser les offres présentées par la société ABT, a reconnu l'architecte face au juge début septembre 2011. À chaque fois le prix proposé par ABT était le moins disant, car Boudemaghe (le patron de l'entreprise ABT, ndlr) était informé très certainement par Raymond Bartolini. »*

Imparable pour couper le sifflet aux journalistes un peu trop curieux. Très bon technicien des marchés publics, Raymond Bartolini, rencontré en mai 2011, s'était fait fort de nous démontrer documents à l'appui que tout était en règle. *« ABT était la moins disante et la mieux disante, avec un énorme dossier technique. Elle avait de très bonnes références, elle avait fait de très gros chantiers : ils avaient travaillé pour l'Opac (office HLM du département, ndlr), fait une gendarmerie... »* Quatre mois plus tard, en septembre 2011, l'adjoint PS sera mis en examen pour « blanchiment d'argent en bande organisée, favoritisme et corruption passive ».

Même cas de figure pour le gros œuvre d'un collègue marseillais où en 2007 ABT sera déclarée « mieux disante » grâce à des prix extrêmement bas. Tellement bas qu'ils *« ne correspondent pas à la réalité du marché du prix du m² de béton et du kilo d'acier »*, s'étonnera un des maîtres d'œuvre... L'entreprise se révélera incapable de mener à bien le chantier, résilié au printemps 2009, en dépit des interventions d'Alexandre Guérini. Là encore, le marché, passé dans le respect formel des procédures, semblait à première vue irréprochable. *« Au conseil général, ABT a travaillé tout à fait normalement, sans aucun avenant, nous avait d'ailleurs assuré en juin 2012 Gérard Lafont, l'ex-directeur général adjoint du Conseil. On a été très clairs. Je n'ai jamais eu d'intervention d'Alexandre Guérini. Il y a tellement d'intermédiaires ici qu'on ne peut pas se permettre ce genre de choses, ça serait repéré tout de suite. »* C'était avant qu'il ne reconnaisse, lors de sa garde à vue d'octobre 2012, avoir participé à un déjeuner avec Bernard Barresi et Raymond Bartolini, organisé trois ans plus tôt par Alexandre Guérini...

Il faut également que le maître d'ouvrage ne se montre pas trop tatillon sur le sérieux de l'offre remise par l'entreprise amie. C'est ainsi qu'ABT a remporté en 2007 le gros œuvre du centre administratif de Berre-L'Étang pour un montant initial de 5,5 millions

d'euros. « *J'aurais dû creuser le dossier technique de l'entreprise ABT, ce que je n'ai pas fait*, a expliqué aux gendarmes notre architecte marseillais. *Je me suis contenté de noter ce qu'il y avait écrit dans leur offre sans vérifier.* » Cette fois encore, ABT avait vu trop grand. La ville de Berre, pourtant très conciliante, devra résilier le marché en juillet 2009, après qu'un huissier eut constaté « *la ruine de l'ouvrage déstabilisé par des travaux qui n'avancent pas* ».

Si, malgré tout, un candidat malvenu s'incruste et semble sur le point de remporter la mise, reste un joker : commander une étude juridique à un cabinet d'avocats ami. Il fournira des arguments plus ou moins convaincants pour écarter la candidature du fâcheux. En 2007, lors du renouvellement de la délégation de service public du port de Cassis, Jean-Noël Guérini avait ainsi recouru à un cabinet de juristes pour éliminer l'offre de la ville de Cassis, pourtant la mieux classée par ses propres services. Même technique à La Ciotat, où pour faire revenir dans le jeu un promoteur immobilier proche de Bernard Barresi et d'Alexandre Guérini, le patron du département suggérera de faire réaliser une étude par un avocat parisien lié à son frère. « *Je me suis aperçue que la plupart des dossiers sur lesquels le président souhaitait que l'on mette en place une procédure singulière telle que la commande d'une étude juridique (...) cachait en réalité des objectifs différents servant les intérêts de son frère* », a confié aux enquêteurs la conseillère de Jean-Noël Guérini en janvier 2013. « *Je n'interviens jamais dans une DSP ou un marché* », a démenti Jean-Noël Guérini dans *Libération*.

En dernière extrémité, il reste possible de susciter une grève afin de faire annuler un marché qui ne s'est pas déroulé comme prévu. En octobre 2009, des salariés du groupe Bronzo (rattaché au groupe Veolia) qui venait de perdre la collecte des déchets dans le 14^e arrondissement de Marseille, se sont ainsi mis en grève, encouragés, selon des écoutes téléphoniques, par Alexandre Guérini. Montagnes de poubelles et efficacité maximum : dès le 4 novembre, sous la pression des frères Guérini, Eugène Caselli, le président PS de la communauté urbaine, avait déclaré le marché sans suite. Mais le vrai trou noir du droit des marchés publics, dans les Bouches-du-Rhône comme ailleurs, reste le contrôle de l'exécution. « *Le code des marchés publics est consacré à 90 % à la passation des marchés et seules 10 % de ses dispositions concernent l'exécution*, remarque Florian Linditch. *Et les collectivités, contraintes par leurs budgets, ont énormément de mal à recruter des techniciens, il leur manque des contrôleurs de travaux.* » D'autant, souligne cet avocat, que les collectivités, acheteurs généralistes, sont souvent désarmées face à des vendeurs, spécialistes de leurs créneaux. « *Le favoritisme se fait surtout lors de l'exécution*, confirme un employé du département, sous couvert d'anonymat. *Si on retient une entreprise qui propose des prix très bas, derrière, si on ne contrôle pas, elle va se rattraper sur les quantités et la qualité.* » Or le conseil général des Bouches-du-Rhône compte un nombre étonnamment faible de techniciens pour contrôler les travaux (deux fois moins par collègue que son voisin du Var par exemple).

Une fois le marché obtenu à vil prix, l'entreprise peut également se refaire grâce aux avenants. Seule limite légale : ces rallonges budgétaires ne doivent pas dépasser 20 % du prix du marché pour ne pas en bouleverser l'économie. « *Mais on a déjà vu une affaire en Corse, où un avenant de 5 % a été considéré comme un délit de favoritisme* », précise Florian Linditch. À l'Europôle de l'Arbois, près d'Aix-en-Provence, ABT a ainsi obtenu trois avenants d'un montant de 80 000 euros pour compenser... son propre retard sur les chantiers. C'est-à-dire qu'au lieu de pénaliser l'entreprise, le technopôle de l'Arbois, un satellite du département dont le patron PS a été mis en examen en juin 2013, a choisi de lui accorder des rallonges.

Contacté, Jean-Noël Guérini a fait suivre la réponse suivante : « À ce jour il est démontré qu'à la suite des contrôles effectués, la gestion des marchés publics est conforme à la loi. J'attire votre attention sur le fait que les "affaires en cours" sont comme vous le dites "en cours" et que chacun doit bénéficier de la présomption d'innocence. Je ne fais pas exception à la règle. »

Liens : <http://democratie-reelle-nimes.over-blog.com/article-finances-publiques-comment-truquer-un-marche-public-119910969.html>

Le bitcoin est-il en train de faire son entrée au Maroc?

Paiement électronique- Exit les dirhams, la monnaie électronique débarque au Maroc! Un dentiste marocain nommé Khalid est devenu le premier commerce du royaume à accepter que vous payiez ... en bitcoins! Sur la page Facebook Bitcoin Maroc, le médecin a reçu plusieurs messages d'encouragements et de félicitations d'internautes marocains.

Mais au-delà de cet effet d'annonce, où en est le bitcoin au Maroc? Les plus avertis n'ont pas attendu l'annonce de Khalid pour découvrir ce système de paiement peer-to-peer. Bitcoin est la contraction de bit (plus petite unité de mesure en informatique binaire) et coin (terme désignant une pièce ou un jeton en anglais). Il s'agit d'une monnaie cryptographique (protégée par des codes), totalement électronique, et qui se pose en alternative aux monnaies conventionnelles.

Pour remonter à la source de la création de cette monnaie virtuelle, il faut savoir que dès 2008, des rumeurs circulaient sur sa création. Ce n'est qu'en 2009 qu'un internaute dont l'identité n'a jamais été révélée avec exactitude lance le logiciel open-source Bitcoin. Réputé infalsifiable, le système protégeant la monnaie électronique est organisé en nœuds qui permettent de vérifier toutes les transactions dans le réseau enregistrées dans un registre public appelé "blockchain".

Autre particularité, le bitcoin n'a pas besoin de régulateur ni même d'administrateur. Le système fonctionne de façon décentralisée en établissant la connexion entre les nœuds du réseau. La valeur de la monnaie cryptographique est déterminée selon la loi de l'offre et de la demande.

Le bitcoin est utilisé dans plusieurs pays et commerces pour faire des achats, payer par exemple une course de taxi, et même recevoir son salaire. Il peut être troqué contre certaines devises dans les pays où il est accepté. Toutes les transactions doivent se faire au travers du logiciel, seul lieu permettant de générer des bitcoins.

Mais les détracteurs du bitcoin qui se pose en monnaie internationale, lui reprochent de servir de paiement à des activités illégales. Réputé intraçable, le bitcoin sert souvent de moyen de paiement à des transactions dans le "deep web", pas toujours légales dans les marchés noirs du web (accessible uniquement grâce à des logiciels contournant les surveillances). Selon ces détracteurs, le bitcoin favoriserait la couverture d'activités criminelles (achat et achat d'armes, blanchiment d'argent).

Le dentiste Khalid peut être rassuré. Il utilise une monnaie sûre, dont la sécurité, bien que controversée, n'a pas encore été remise en doute. On imagine que ses patients lui verseront les prix des soins en bitcoins. Il pourra ensuite réutiliser ses bitcoins pour faire ses achats et ses commandes sur des plateformes dédiées. Seul problème, le bitcoin est encore loin d'être entré dans les moeurs des Marocains, et il n'est sûr que ce dentiste puisse trouver des prestataires qui acceptent cette monnaie 2.0. (02/06/2016)

Liens : http://www.huffpostmaghreb.com/2016/06/02/bitcoin-maroc-paiement_n_10262744.html

Victime d'arnaque au Forex ou aux options binaires, que faire ?

Les victimes d'arnaques au trading forex ou au trading d'options binaires ne savent pas souvent quoi faire face aux escrocs qui refusent de leur rendre leur argent. Dans cet article nous allons donc évoquer quelques pistes par où commencer si malheureusement vous avez été victime d'un broker escroc.

Les arnaques en trading forex et d'options binaires

Elles sont très fréquentes et de toutes formes, généralement elles ont plutôt lieu sur les options binaires que sur le forex, mais les unes n'empêchent pas les autres, d'ailleurs les autorités franco-israéliennes ont récemment dévoilé au grand jour une fraude sur le forex et les options binaires de 105 millions d'euros ! Si les arnaques existent au forex et encore plus sur les options binaires, c'est parce que ce type d'investissement laisse souvent rêveur et attire un grand nombre de personnes à se lancer dans l'investissement en ligne chaque jour.

Les débutants en options binaires se laissent beaucoup trop facilement influencer et un grand nombre d'entre eux s'orientent vers les mauvais brokers, les brokers non autorisés, certains figurent d'ailleurs très souvent sur la liste noire des brokers d'options binaires de l'Autorité des Marchés Financiers, résultats : ces traders sont parfois victimes d'arnaques aux options binaires (ou forex).

Les arnaques les plus courantes en options binaires consistent pour le broker à inciter le trader à déposer une grosse somme d'argent sur son compte de trading et à s'en emparer. Afin de séduire les traders, les brokers qui ont ce genre de pratiques n'hésitent pas à mentir aux traders, ils se font passer pour des brokers autorisés et parfois même ils font des usurpations d'identités (d'autres brokers autorisés). Une fois que le trader a déposé de l'argent chez un broker escroc, il le récupère difficilement (voir jamais). C'est le piège dans lequel tombent beaucoup trop de novices du trading de nos jours.

Victime d'arnaque, consultez votre régulateur financier local

Il n'existe pas vraiment de solution qui vous garanti de récupérer votre argent si vous avez été victime d'une arnaque au Forex ou aux options binaires. Les brokers qui commettent des escroqueries sont des brokers dont l'activité n'est pas supervisée par les autorités financières et qui ne disposent d'aucune licence, autrement dit ils agissent illégalement et ne rendent de comptes à personne.

Si un broker non autorisé refuse de vous rendre votre argent, malheureusement vous n'aurez aucun pouvoir et arriveraient difficilement à récupérer vos capitaux. Les solutions qui s'offrent à vous sont donc :

- Contacter le gendarme financier de votre pays (faites part de votre problème et demandez si d'autres plaintes ont été déposées à l'égard du broker concernée).
- Chercher sur internet si d'autres traders ont été victimes d'arnaques de ce même broker.
- Entrer en contact avec les victimes qui entreprennent généralement des actions collectives pour récupérer leur argent.
- Rechercher des avocats spécialisés dans les fraudes financières, certains tentent de récupérer l'argent volé en contrepartie d'un pourcentage sur les sommes récupérées.

Choisir un broker régulé à l'avenir

Quelle que soit l'issue de votre litige avec un broker, si vous avez été victime d'arnaque, alors retenez la leçon et à l'avenir choisissez un broker forex ou un broker d'options binaires régulé qui dispose des licences et autorisations nécessaires lui permettant de proposer le trading légalement. En choisissant un broker régulé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) les traders français seront ainsi protégés en tout points et financièrement couverts s'ils rencontrent un jour un problème avec le broker concerné.

Liens : <https://www.forexagone.com/blog/2657-victime-darnaque-au-forex-ou-aux-options-binaires-que-faire>

Un trader forex accusé d'une escroquerie à 23M\$ aux Etats-Unis

Un trader forex basé à New York City (aux USA) a été accusé par la SEC (Securities and Exchange Commission) d'avoir déformé ses antécédents dans le but de lever des capitaux auprès d'investisseurs. L'accusé, est une femme trader, Haena Park, âgé de 40 ans, elle a affirmé avoir été rentable de 16 millions de dollars depuis 2012 sur les marchés financiers (alors qu'il n'en est rien) et a ainsi réussi à convaincre une trentaine d'investisseurs à lui confier plus de 14 millions de dollars de fonds. En trading, les pertes font partie du jeu, mais ce qu'on reproche également à ce trader est d'avoir dupé les investisseurs en leur cachant tout simplement les opérations perdantes, les relevés de trading (statements) mensuels reçus par ces derniers ne mentionnaient que des opérations profitables qui en réalité étaient fictives.

Le régulateur financier américain SEC lorsqu'il a mis la main sur ce trader pensaient avoir mis le doigt sur une affaire sérieuse, mais lorsque ses enquêteurs sont entrés en contact avec le procureur de New-York ils se sont en fait aperçu qu'en parallèle le trader était impliqué dans une autre affaire pénale dans laquelle il aurait fraudé des investisseurs pour un montant de 23 millions de dollars. Selon le procureur, il aurait précédé de la même manière en se vantant de rendements annualisé de 49,8%, le trader aurait semble-t-il perdu 19,5 millions de dollars sur les sommes engagées sur les marchés qui représentaient alors 20 millions de dollars. Les 3 millions de dollars restants auraient été utilisés afin de cacher ses pertes sèches sur les marchés ainsi que dans une pyramide de Ponzi visant à convaincre d'autres investisseurs de lui allouer des capitaux à investir.

Le directeur régional de la SEC à New York, a d'ailleurs déclaré : *"Nous alléguons que Park a obtenu l'argent des investisseurs sous de faux prétextes et a ainsi aggravé son comportement inacceptable à l'aide de relevés mensuels bidons pour convaincre certains investisseurs d'augmenter de manière significative leurs investissements basés sur des rendements positifs."* Selon la SEC, Park a été employée par différentes sociétés d'investissement de Wall Street entre 1998 et 2008 avant de créer sa propre société « Argenta » vers le mois de mai 2010 sous laquelle il aurait dupé les investisseurs, comprenant famille et amis.

La SEC a décrit Park comme une adepte du day trading "extrêmement active" sur les contrats à terme à fort effet de levier ainsi que sur le marché du Forex. Si ce trader apprenti Bernard Madoff est reconnu coupable de fraude devant le tribunal il pourrait encourir de 10 à 20 années de prison.

Liens : <https://www.forexagone.com/blog/2672-un-trader-forex-accuse-d-une-escroquerie-a-23m-aux-etats-unis>

Epargne et crédit : Nouvelle mise en garde contre les arnaques en ligne

Les régulateurs des marchés financiers et des banques ont réaffirmé leur détermination à lutter contre la "recrudescence des offres frauduleuses d'épargne et de crédit".

Gare aux offres et aux promesses trop alléchantes des placements en ligne ! Dans un rapport commun, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) ont une nouvelle fois mis en garde les particuliers contre les arnaques en ligne. Les deux institutions ont affirmé avoir été de nouveau confrontées l'an dernier au "même problème" d'une "proportion toujours très élevée de publicités" pour le marché des changes (ou forex) ainsi que pour les placements atypiques, a indiqué Olivier Fiche, coordinateur du Pôle commun créé en 2010 et directeur du contrôle des pratiques commerciales du régulateur bancaire.

Le développement d'internet et de la publicité augmente considérablement les possibilités d'escroqueries" liées à ces deux types de placements qui surfent sur "l'illusion de l'argent facile", a complété Claire Castanet, directrice des relations avec les épargnants à l'AMF.

4,5 milliards de pertes en 6 ans

Elle s'est également inquiétée de la montée des "arnaques au crédit" qui proposent des "offres de crédit faussement simple et facile" ou des "usurpations d'identité". Toutes ces craintes ont conduit les deux régulateurs, ainsi que le Parquet de Paris et la Répression des fraudes à faire front commun fin mars pour tenter de contrer l'explosion des arnaques financières sur internet, qui auraient causé 4,5 milliards de pertes en 6 ans, selon les calculs du Parquet.

En 2015, la plate-forme téléphonique commune du pôle a enregistré 345.000 appels, un chiffre équivalent à 2014, dont 87 % des appels concernaient des sujets bancaires, 9% l'assurance et 4% la Bourse et les produits financiers. Le site internet a vu sa fréquentation augmenter de 73% par rapport à 2014. Parmi les enseignements tirés des 29 contrôles effectués au cours de l'année 2015, le pôle a constaté sur la commercialisation des produits d'épargne, "une certaine amélioration", mais la prise en compte de la réglementation est toujours insuffisante, a souligné Olivier Fiche.

Vigilance sur le financement participatif

Concernant le financement participatif, "c'est une industrie jeune en train de se professionnaliser" qui n'a pas encore "complètement assimilé les contraintes réglementaires", et "nous avons pris le taureau par les cornes" en organisant une rencontre de sensibilisation en avril, a affirmé Claire Castanet. En matière de commercialisation à distance, le pôle a estimé que les processus "restent perfectibles" avec des "abus manifestes" dans un contexte marqué par "l'essor de la digitalisation". Pour 2016 et 2017, le pôle compte se pencher notamment sur l'encadrement du mandat d'arbitrage en assurance-vie ou les innovations technologiques en matière de services financiers ou encore la protection des populations vulnérables.

Liens :

<http://tempsreel.nouvelobs.com/immobilier/argentplacements/20160606.OBS1947/epargne-et-credit-nouvelle-mise-en-garde-contre-les-arnaques-en-ligne.html>

L'AMF dénonce les escrocs du trading sur devises Forex !

Les arnaques du Forex (le marché des devises) sont un quasi-tabou peu évoqué dans les médias. A l'occasion de la présentation de son rapport annuel, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, Marielle Cohen-Branche, et la directrice des relations avec les épargnants, Natalie Lemaire, pointent l'ampleur des pratiques scandaleuses de la plupart des prestataires profitant de la crédulité d'épargnants vulnérables pour les dépouiller en leur faisant miroiter d'improbables gains sur le Forex. Deontofi.com alerte à nouveau les épargnants contre ces escroqueries.

Alors que la libéralisation des places de marché (grâce à la directive MIF en vigueur depuis 2007) a permis la multiplication des plateformes de négociations sur les devises (Forex, pour foreign exchange), rendant ce marché techniquement accessible aux particuliers, les budgets publicitaires consacrés à leur promotion occultent les pratiques scandaleuses entourant le Forex.

Selon Marielle Cohen-Branche, médiateur de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le fléau des arnaques au Forex s'aggrave. (photo © GPouzin)

« *Pire* » sujet d'inquiétude pour le médiateur de l'AMF (Autorité des marchés financiers), selon ses propos, le Forex est un nid d'escrocs adeptes « *des sociétés opaques, des gains fictifs et des pertes bien réelles* ». La spéculation sur le marché des changes accessible aux particuliers fait des ravages. « *La situation s'aggrave* », observe Marielle Cohen-Branche, médiateur de l'AMF, lors de la présentation de son rapport annuel, le 22 mai 2014. L'AMF a reçu 88 réclamations portant sur le Forex en 2013, en hausse de 50% sur un an. Sur ces 88 plaintes, la moitié (44) concernait des courtiers non agréés en France, avec lesquels l'AMF ne peut tenter aucune médiation. Le médiateur a l'obligation de transmettre ces dossiers au juge pénal, en vertu de l'article 621-20-1 du Code monétaire et financier. Mais il est très probable que la justice laisse impunis la plupart des escrocs du Forex qui lui sont dénoncés, n'ayant pas les moyens de les poursuivre dans les territoires peu scrupuleux depuis lesquels ils exercent (paradis fiscaux ou Etats à faible réglementation peu protecteurs des épargnants).

La quasi-totalité des acteurs non agréés en France sont pourtant des escrocs. « Dans la plupart des cas l'argent versé par les épargnants n'est même pas réellement investi mais directement détourné, c'est une escroquerie, la réalité des transactions n'existe pas », insiste Natalie Lemaire, directrice des relations avec les épargnants de l'AMF. Ces escrocs utilisent des techniques de hameçonnage visant des personnes vulnérables, en leur faisant miroiter des « *gains rapides de chez eux avec une faible mise de fonds* ».

Il s'agit d'un pur bonneteau visant à rendre les parieurs dépendants, par un jeu de promesses et fausses récompenses, afin de les inciter à perdre toujours plus, quitte à emprunter pour se refaire auprès de leur famille et amis. « On a eu le cas d'une veuve avec trois enfants victime du Forex, qui avait vidé le compte de sa fille et dont les enfants devaient être confiés à la DDASS, c'est l'horreur ! », témoigne Natalie Lemaire. Une réalité confirmée par ce lecteur de Deontofi.com, qui nous demandait récemment comment faire cesser le harcèlement téléphonique « absolument insupportable » du courtier MotionForex, un préposé de ce dernier lui réclamant 229 euros de frais pour l'ouverture d'un compte qu'il n'avait jamais ouvert, simplement parce qu'il avait eu la faiblesse d'entrer en contact avec cet escroc, attiré par la promesse d'une rentabilité moyenne de 8% sur l'argent qu'il leur confierait. Ce site a

été ajouté à la liste des dangereux sites de trading Forex interdits en France, régulièrement mise à jour par les autorités boursières, mais jamais exhaustive compte tenu de leur facilité à se démultiplier sous d'autres noms et marques.

Voici concrètement comment opèrent les escrocs du Forex, selon le rapport du médiateur de l'AMF : « Le trading consiste généralement en un accès à une plateforme où apparaît le « cours » des paires de devises sur l'évolution desquelles les clients parient. La plupart des « trades » se pratiquent par téléphone sur les indications du coach. Après la constatation des premières pertes, le coach, qui a entre-temps réussi à gagner la confiance du client, incite à de nouveaux versements afin de continuer à « trader » et se « refaire ». Le coach propose alors des bonus (« vous versez 500 € et moi je vous offre 500 € »), qui sont de véritables pièges, pour encourager les dépôts supplémentaires. C'est ainsi que le client est pris dans un engrenage et finit par verser des sommes importantes au regard de ce qu'il peut *supporter*. *De plus, certains clients ont fait état de prélèvements qu'ils n'avaient pas autorisés sur leur carte bancaire ou pour des montants supérieurs à leurs instructions.* Lors du dénouement, le client est confronté à trois situations possibles :

- pour l'essentiel, la mise d'origine et les dépôts successifs sont intégralement perdus, et le coach devient injoignable ou apporte pour seule explication qu'un mauvais « trade » est à l'origine des pertes ;
- dans les rares cas où le client parvient à un retrait, celui-ci est très difficilement obtenu ;
- le client comprend trop tard que le bonus ne lui est alloué qu'en contrepartie d'un volume 20 à 30 fois supérieur au « trade » et le retrait lui est refusé. Le bonus, loin d'être un cadeau, est un appât, enchaînant le client à la société de Forex puisqu'il ne peut pas retirer ses fonds. »

Quant aux réclamations contre des intermédiaires du Forex agréés en France (mais domiciliés à l'étranger selon le mécanisme de libre prestation de service sans succursale), leur bilan n'est guère plus réconfortant. « Sur ces dossiers, le médiateur est fréquemment confronté à une absence de preuve (les contacts se font par téléphone, les historiques des opérations sont inaccessibles ou effacés) et les sociétés incriminées, situées à l'étranger, sont peu enclines à entreprendre une procédure de médiation », note Marielle Cohen-Branche dans son rapport. Résultat : « *Face aux réponses des sociétés mises en cause qui contredisent les dires des plaignants, et contraint par l'absence d'éléments probants, le médiateur a dû considérer dans 11 dossiers que la demande du plaignant ne pouvait aboutir à un dédommagement* ».

Dans les cas de médiations réussies avec des intermédiaires du Forex agréés en France, « nous sommes aussi préoccupés par les résultats obtenus par Jérémie Wiedlin, notre juriste qui traite ces dossiers, *confie Marielle Cohen-Branche. Les épargnants qui nous ont saisis ont obtenu un remboursement satisfaisant de leurs pertes dans 61% des cas, explique-t-elle* ». Selon les détails fournis par Jérémie Wiedlin sur ces dossiers, les pertes occasionnées aux épargnants trompés sur le Forex allaient de 200 euros à 220 000 euros par personne, avec une médiane de 3000 euros. Dans un cas, l'épargnant grugé a pu récupérer 66 000 euros grâce à la médiation de l'AMF.

« Mais combien se plaignent ? interroge Marielle Cohen-Branche au regard de ces indemnités. On touche aux limites de la médiation si les professionnels ne changent rien en misant sur un faible taux de réclamation. Nous constatons *que* les pratiques des sociétés agréées ne sont pas loin des autres : opacité, gains fictifs, et pertes réelles ». « Le problème du Forex est qu'il ne touche pas les lecteurs des Echos, renchérit Natalie Lemaire. Souvent, les victimes de ces escroqueries ne connaissent

pas l'existence de l'AMF. Savoir qu'il y a un médiateur, qu'il faut écrire une réclamation, c'est compliqué. *Souvent les gens visés par les publicités sont des chômeurs en fin de droits.* »

Pour lutter contre les arnaques liées au Forex, l'AMF s'appuie sur des relais d'information très grand public, comme dans le cadre de son partenariat avec l'Institut national de la consommation. Les responsables de l'AMF répètent aux journalistes présents à quel point leur rôle d'information et de mise en garde pédagogique est important pour relayer leur action. Malheureusement, le poids des publicités pour le Forex est plus important dans la plupart des médias que celui des mises en garde éditoriales dénonçant ces escroqueries comme le fait Deontofi.com.

Il est d'ailleurs singulier de voir que dans le cadre de son partenariat avec l'AMF, l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP), a publié des recommandations très claires et strictes sur les précautions à prendre par les annonceurs et vendeurs d'espace publicitaires, contre les promesses trompeuses du Forex, par rapport à la relative bienveillance de la plupart des médias.

Liens : <https://deontofi.com/lamf-denonce-les-escrocs-du-trading-sur-devises-forex/>

Trading : La nouvelle arnaque aux faux remboursements de 500 € en détail

Les sites sont multiples et font partis d'un réseau international bien huilé, le tout orchestré par la mafia israélienne, via des sociétés écran au Royaume-Uni. L'objectif? Vous convaincre de l'existence d'une somme plus ou moins importante qu'ils doivent vous rembourser en re-créditant votre carte bancaire.

MAJ du 24 mars 2015 : Une victime de la société de trading londonienne "mafieuse" **4investcapital** (liée au réseau israélien) a pris contact avec la rédaction d'UnderNews. Son cas est exemplaire étant donné qu'il a porté plainte après s'être fait escroqué 27 900 €. Le trader présumé se fait appeler Cyril DUPRES. Notez bien ce nom, puisque cette pseudo société, 4investcapital, est interdite en France. L'arnaque fait froid dans le dos, d'où l'importance absolue de bien informer les gens. C'est le seul moyen pour se protéger.

Les arnaques au Forex prospèrent à l'insu de tous, et les responsables ne semblent pas inquiétés par les autorités, du fait de leur non présence sur le territoire français. Les nombreux témoignages de lecteurs en témoignent. Entre les escrocs usurpant l'identité de soi-disant autorités boursières pour essorer une seconde fois leurs proies, et la nouvelle offensive de sites autorisés mais infréquentables, voici la mise à jour des sites interdits. En cas de contact téléphonique, ne donnez jamais votre téléphone ou numéro de carte à un site de trading ! Même si votre interlocuteur se dit "mandaté par la Banque de France" et vous vous rembourser *des sommes folles !*

Le concept de l'escroquerie en détail

Tout commence par un appel téléphonique, par le biais d'un numéro français local en 01, souvent depuis l'étranger mais re-routé en France. L'interlocuteur parle parfaitement bien le français et engage la conversation en possession de votre identité complète (nom, prénom, adresse mail et adresse postale).

Pas de doute, l'arnaque est ciblée et très bien ficelée ! On va alors vous expliquer brièvement la situation, toute droit sortie de l'imagination des escrocs : leur service possède un dossier complet sur vous (avec une référence à retenir s'il vous plaît) et se dit chargé de vous rembourser une somme vous appartenant qui a été bloquée sur une

ancienne plateforme de trading fermée par l'autorité de régulation des marchés financiers... La somme varie toujours : 650 € puis 700 € puis 952 €.

Mais voilà, lorsque vous les interrogez sur le nom de cette soit disant plateforme, c'est une réponse négative qui arrive : ils ne l'ont pas en leur possession. Aie, premier détail louche. La conversation continue ensuite avec une vérification plus approfondie avec votre date de naissance.

Lorsque les données bancaires entrent en jeu

Nous arrivons au point culminant de l'arnaque lorsque les escrocs vous demande de vérifier le numéro de la carte de crédit qu'ils ont (soit disant) en leur possession. Dommage qu'il ne puisse donner que les 2 premiers chiffres, en l'occurrence 49, du coup cela est typique des cartes Visa (les MasterCard commençant par 5 obligatoirement et non 4 comme les Visa). Une chance sur deux pour que l'escroquerie fonctionne donc.

Si vous êtes dans le bon cas, vous pouvez croire à ce stade que votre interlocuteur a bel et bien vos données bancaires entre les mains...

Le piège se referme

L'espoir commence à retomber lorsque l'escroc communique la société pour laquelle il oeuvre : une plateforme de trading située en Angleterre. Étonnant ! Dans le cas présent, il s'agit de BinaryFxMarket (binaryfxmarket.com) situé à Londres. Le site est cité dans la liste noire des brokers par Qualitas Security (<http://qualitassecurity.org/Courtiers—Brokers.php>) comme faisant parti de l'un des plus grands réseaux mafieux connu dans le domaine du trading. Ce dernier est dirigé par des israéliens et un Whois sur le nom de domaine vérifie cette information.

Cependant, le remboursement a été promis et semble possible puisque la carte paraît correspondre (c'est vite dit). Mais inutile de jubiler, ce n'est pas aujourd'hui que vous gagnerez des centaines d'euros tombés du ciel !

En effet, l'escroc va rapidement enchaîner sur une phrase de ce type : "d'accord monsieur, veuillez patienter pendant que j'interroge la Banque de France afin de vérifier la validité de votre carte". Oui oui, vous avez bien lu !

Malheureusement, après 5 à 6 secondes de silence et de bruit de clavier, il s'avère que votre carte bancaire est expirée. Pas de chance ! Il va donc falloir communiquer à cette personne totalement inconnue les coordonnées complète de votre carte bancaire réelle actuelle. Bien entendu, si vous le faite, s'en est fini pour vous...

Il faut bien être conscient que l'escroc fait tout pour mettre en confiance et faire croire qu'il possède tout sur vous, qu'il a accès à tout, y compris à votre carte bancaire. Mais il n'en est rien. Les données personnelles sont probablement compilée entre des données publiques (Whois, sociétés, réseaux sociaux, etc), des données achetées (légalement ou pas) ou encore des données piratées provenant d'autres plateformes.

L'allègement de 500 €

La dernière phase de l'escroquerie arrive quand l'interlocuteur explique que pour vérifier que la carte n'est pas volée, il doit procéder à une empreinte de 500 €. Ouch ! Bien entendu, pas de panique d'après lui, la somme sera remboursée en addition de ce qu'il vous doit.

Pour imaginer et rendre plus officiel la procédure (le fisc est même invoqué), il n'hésite pas à vous envoyer un mail en vous demandant expressément de lui renvoyer une copie de pièce d'identité, de votre CB et d'une attestation d'hébergement. La classe non ?

Conclusion

Le vol peut aller beaucoup plus loin ensuite étant donné que l'escroc possède non seulement vos données bancaires mais aussi les justificatifs d'identité liés. Autant dire

que toutes les portes lui sont ouvertes ! Derrière ce genre de sites se cachent de véritables organisations criminelles. Des gangs mafieux très structurés, très au fait des subtilités des opérations financières. Ils manoeuvrent depuis le nord de Chypre (la partie turque) devenu le paradis d'accueil de ces plates-formes Internet, parfois d'Ukraine. Mais aussi et surtout depuis Israël et notamment la ville de Netanya, connue pour être la ville des Français.

Choisir un courtier français légal et agréé

UnderNews vous conseille vivement de choisir une plateforme largement reconnue en France comme OptionWeb (1er broker officiellement autorisé en France), qui offre toutes les garanties requises. L'offre de bienvenue est limpide : cours et ebook de formation, compte de démo, signaux de trading et premier trade garanti.

Liens : <https://www.undernews.fr/reseau-securite/trading-la-nouvelle-arnaque-aux-faux-remboursements-de-500-e-en-detail.html>

La Répression des fraudes alerte le public sur les dangers du Forex

Les plaintes déposées auprès de la Répression des fraudes portant sur les sites de trading en ligne, à savoir sur le marché des changes (Forex) et sur celui d'instruments financiers présentés sous forme d'options binaires, ne cessent de se multiplier. L'Institution tire la sonnette d'alarme.

"Devenez trader en quelques jours ? Apprenez à gagner avec le trading !"... De nombreux sites internet spécialisés dans le courtage en ligne, notamment sur le Forex (trading de devises) ou les options binaires promettent à tous de gagner beaucoup d'argent, grâce aux marchés des changes. Face à la recrudescence des plaintes de particuliers sur ce secteur, la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) alerte le public.

Comme l'avait déjà signalé l'AMF (Autorité des marchés financiers), les victimes potentielles sont souvent attirées par des publicités sur internet, envoyées par e-mail, ou par des applications de leur téléphone. Grâce à un redoutable discours commercial, des sociétés frauduleuses proposent au public "un accompagnement personnalisé". Dans un premier temps, ces "correspondants" font fructifier les investissements de leurs clients les invitant à augmenter leur placement pour accroître leurs gains. Cependant, lorsque les épargnants demandent à recouvrer leur argent, le contact avec ces interlocuteurs dédiés prend fin. Il n'est alors pas possible aux consommateurs de le récupérer. Dans certains cas, "les pertes peuvent atteindre plusieurs centaines de milliers d'euros", souligne la DGCCRF.

De ce fait, la prévention reste encore le meilleur moyen de lutter contre ces fraudes, extrêmement compliquées à démanteler et à punir, car les marchés sur lesquels les escrocs opèrent, s'avèrent particulièrement compliqués pour les novices.

Pour éviter les mauvaises surprises, la DGCCRF rappelle qu'il est indispensable de consulter la liste noire des sites de placement sur le marché du Forex publiée sur le site de l'AMF (l'Autorité des Marché Financiers). En cas de doute, il est également possible de contacter la plateforme Epargne Info Service mise en place par l'AMF en appelant le 01 53 45 62 00 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 ou en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur le site.

Pour mémoire : les victimes peuvent porter plainte auprès du procureur de la République en envoyant une lettre au tribunal de grande instance du lieu de l'infraction ou du domicile de l'auteur de l'infraction, contacter la DGCCRF au 39 39

ou sur Info escroquerie au 0811 02 02 17 (prix d'un appel local) ou encore signaler l'infraction sur le site du ministère de l'Intérieur.

Liens : http://www.leparticulier.fr/jcms/p1_1585191/la-repression-des-fraudes-alerte-le-public-sur-les-dangers-du-forex

Forex : Options Binaires, l'arnaque absolue !

Après le trade sur le Forex, qui demande un certain nombre de connaissances, d'expérience pour comprendre le fonctionnement, nous voilà envahis par les offres de sociétés fantoches qui vous proposent de faire fortune avec les options binaires...

Pas question ici d'être un expert, il vous suffit de décider si, dans le quart d'heure qui suit, la paire de votre choix montera ou descendra. Cela pourrait paraître facile, à condition que la cotation soit honnête et synchronisée ! Mais ce n'est pas le cas : les boîtes qui proposent cette option de trade utilisent une cotation qui n'a rien à voir avec l'inter-banque. C'est une cotation externe, donnée à titre purement indicatif par un site d'analyse boursière ! Il faut savoir que vos positions sur le Forex ne sont absolument JAMAIS couvertes pas les sociétés de « binary options » : c'est du loto, au mieux de la roulette de casino !

Quand vous jouez sur un compte de démo, pas de problème, la tendance que vous aviez prévue se fait jour, et vous gagnez. Quand vous jouez avec de l'argent réel, c'est toujours « *à la limite* » ... La cotation sur les plateformes de trade réel vous donnerait gagnant, mais chez eux, vous êtes « *à peine* » à côté. Et vous perdez !

Les commerciaux de ces boîtes vous affirment qu'il suffit de jouer la tendance donnée par l'ensemble des traders pour gagner, forcément, à un moment ou à un autre... Les seuls gagnants, ce sont eux, qui n'ont jamais investi un seul centime dans le forex ! Ils fonctionnent comme des casinos, ni plus ni moins, et jouent toujours contre vous ! Fuyez ces offres là, la plupart des boîtes qui proposent cela sont des sociétés russes, costa-ricaines ou encore chypriotes, voire plus exotiques mais en tout cas peu fiables... Elles naissent aussi vite qu'elles ne disparaissent, et au mieux, vous gagnerez de l'argent en évitant de... leur en donner !

Liens : <http://www.explose.biz/forex-options-binaires-larnaque-absolue/>

La grande arnaque des forains du Forex

Deux juges parisiens sont aux troussees d'anciens forains reconvertis dans une juteuse arnaque : la spéculation via Internet sur le Forex, le marché des devises. Ils auraient déjà dépouillé des centaines de victimes.

Un ancien pilote, un assureur, un commandant de police à la retraite, ou encore un aristocrate de 81 ans qui a perdu à lui seul 1,3 million d'euros. À ce jour, une centaine de victimes ont déjà été identifiées dans ce dossier d'escroquerie au trading sur Internet pour un préjudice minimum de 105 millions d'euros ; elles seraient beaucoup plus nombreuses.

Les particuliers étaient démarchés via Internet et par téléphone pour le compte de sociétés censées spéculer sur le marché des changes (Forex) ; longtemps réservé aux banques et aux spécialistes de la finance, ce marché ouvert 24 heures sur 24 est accessible à tous les investisseurs depuis une dizaine d'années. Derrière les indicatifs

parisiens ou londoniens des sociétés et de leurs représentants, des call centers basés en Israël où des commerciaux appâtaient les futures victimes avec la promesse d'un rendement de 20 à 30% voire de 88% pour certains produits en garantissant le capital à 100% lors de la première année. Les faux opérateurs de marché faisaient croire à leurs clients qu'ils investissaient sur des plateformes de trading en réalité fictives. Deux de ces prétendus traders ont pu être identifiés et mis en examen.

Un seul compte client pour au moins 17 sites de Forex

Dans ce dossier complexe instruit par les juges du pôle financier Aude Buresi et Guillaume Daïeff, seules cinq personnes ont été mises en examen pour l'instant, à commencer par les deux responsables d'un site communautaire qui faisaient la publicité des sites frauduleux contre rémunération. "Ils ne savaient pas qu'ils avaient à faire à des escrocs", insiste Me Éric Deprez, l'avocat de l'un d'eux. À première vue, les sites mis en cause n'ont aucun lien entre eux. Pourtant, ils fonctionnent un peu selon le principe des poupées russes. Certains utilisent le même numéro de TVA, une boîte postale et des numéros de téléphone identiques, voire des comptes bancaires communs... Avec, comme prestataire de solutions dépayées, la société France Offshore, qui fait déjà l'objet d'une information judiciaire pour blanchiment de fraude fiscale et blanchiment d'escroquerie en bande organisée.

Lire aussi : Trading en ligne : le boom des arnaques

La brigade financière a aussi découvert un seul compte client pour au moins 17 sites de Forex et leurs dérivés. Un compte au nom de Yigal Félix H. Ce Franco-Israélien de 44 ans avait déjà fait l'objet d'une note de Tracfin à la suite d'un signalement sur des opérations financières atypiques à destination d'une des sociétés aujourd'hui mises en cause, Aston Invest. Dans une note que le *JDD* a pu consulter, l'organisme de lutte contre le blanchiment indique qu'Aston Invest "se livre régulièrement à des pratiques commerciales irrégulières et des escroqueries en interdisant à ses clients de retirer des fonds ou en utilisant frauduleusement leurs données bancaires". La société ferait partie d'un réseau plus vaste, "dont le contrôle serait exercé par un même groupe d'individus". Tracfin a aussi identifié trois comptes bancaires : un en Géorgie et deux aux Seychelles. Au nom de Yigal Félix H.

Mis en examen pour "démarchage financier illicite", "fourniture de service d'investissements sans agrément" et "escroquerie en bande organisée", Yigal Félix H. minimise son implication. Il ne serait qu'un "gérant de paille" à 7.000 shekels mensuels, soit 1.400 euros. Mais les enquêteurs ne semblent pas dupes. Contacté par la police sur son portable en 2013, il indique résider à Londres et communique une adresse sur Finchel Road : celle que les faux courtiers de sa prétendue société de trading donnaient à leurs clients! L'ancien forain, qui vendait du cuir dans les foires "et les salons internationaux", prétend s'être "autoformé sur l'analyse du marché des devises". Aux enquêteurs qui l'ont interpellé dans l'appartement d'un de ses amis aux Lilas (Seine-Saint-Denis), Yigal Félix H. assure qu'il est fauché. Appréhendé en possession de onze cartes de crédit dont six en cours de validité – il explique être "un fou des cartes", qu'il aime bien "pouvoir montrer". Cet amateur de poker avait aussi en sa possession six cartes de casinos ou de cercles de jeu. Confronté à des transcriptions d'écoutes téléphoniques, il s'autoproclame "roi du mytho". Son ex-femme qui lui dit qu'il va avoir des problèmes avec "les conneries" qu'il a faites, que "tous les mecs du CO2" vont tomber? "Elle se fait des films." Pourtant, la société italienne Maestrale, qu'il a montée, a fait l'objet d'une alerte Europol pour avoir fraudé la TVA carbone en 2011. "Les jumeaux" qui lui auraient volé "3 bâtons" (3 millions)? Encore "du mytho".

Une source proche du dossier parle de "grand banditisme"

"Les jumeaux", Jimmy et Samuel S., auraient pourtant mis Félix sur ce mauvais coup. "J'avais besoin d'argent. Ils m'ont proposé d'être gérant de cette boîte dont ils m'ont dit qu'elle était clean", a assuré Yigal Félix H. aux enquêteurs. Dans le bureau de la juge Buresi, il a expliqué que "les frères devaient s'occuper de la partie Moyen-Orient" et lui de la partie française. Jimmy et Samuel, il les connaît "très bien depuis longtemps". Comme lui, ce sont d'anciens forains. Samuel a un auriculaire droit sectionné au niveau de la première phalange et une cicatrice qui descend de l'épaule jusque sur le bras. Jimmy, qui a eu jusqu'à trois boutiques de vêtements de cuir à Bordeaux et une à Cannes, a quitté la France quand il a été convoqué par le juge Daïeff dans le cadre de Crépuscule, un important dossier de fraude à la taxe carbone. Il réside à Tel-Aviv avec une ancienne danseuse russe et leur fils.

Une source proche du dossier parle de "grand banditisme" avec "des réseaux difficiles à identifier et des circuits financiers complexes". Camilla Pariso, juriste de l'association de victimes Aven Europe, est désabusée : "On a des escrocs qui prennent la nationalité israélienne pour ne pas risquer l'extradition et qu'on laisse filer quand on les a sous la main." Les deux seuls prétendus traders identifiés et mis en examen ont quitté le territoire. Le premier, Albert F., travaille depuis mai 2013 pour une société de gestion de portefeuilles en banlieue de Tel-Aviv. Chez 4XP, il a notamment collaboré avec Jonathan S., alias Laurent Richard, impliqué dans un crime de haine contre un taxi palestinien en 2007 en Israël au côté de son frère, ancien membre du Betar. Albert F. était aussi en contact avec Yohan Z., désigné comme l'informaticien des escroqueries aux encarts publicitaires.

Quant au second trader, Jérémie C., il a été interpellé en novembre dans la suite avec jacuzzi sur la terrasse d'un hôtel de luxe parisien avec sa maîtresse. Dans le coffre-fort de la chambre, 6.000 euros en billets de 50 euros. D'après les déclarations de ce joueur de poker de 33 ans, "lorsque vous essayez de quitter ce genre de société, on ne vous laisse pas vraiment partir". Après s'être acquitté d'une caution de 80.000 euros, Jérémie C. a lui aussi violé le contrôle judiciaire qui lui interdisait de quitter le territoire pour retourner en Israël. Convoqué par la juge Buresi le 14 janvier, il ne s'est pas présenté.

Liens : <http://www.lejdd.fr/International/La-grande-arnaque-des-forains-du-Forex-777021>

Trading en ligne : Le boom des arnaques

27.000 personnes auraient été piégées par de faux sites de spéculation boursière. Malgré les enquêtes, les victimes ne sont pas près de retrouver leurs économies perdues.

Camilla Parisot, juriste de l'association AVEN Europe, voit de nouveaux dossiers lui arriver tous les jours. (Éric DESSONS/JDD)

Alors que le taux d'intérêt du Livret A n'a jamais été aussi bas (0,75%), eux proposaient un "Plan B" avec une rémunération à 12%. C'est le dernier "produit d'appel" des escrocs qui ont tissé leur toile sur Internet autour de la spéculation boursière. Le procureur de la République de Paris a ouvert une information judiciaire contre la société Pegase Capital Limited à la suite d'un signalement de l'Autorité des marchés financiers (AMF), de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

(ACPR) et de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) en décembre

"Il y a un vrai désarroi", concède une source proche du dossier, évoquant même "une certaine forme d'impunité". Car "Plan B" n'est qu'une énième arnaque au trading sur Internet, la nouvelle escroquerie à la mode. En France, elle aurait fait 27.000 victimes, selon les estimations de Aven Europe (l'Association de victimes d'escroqueries à la nigériane). Mais chut... "Tout le monde est complètement dépassé", confie une source institutionnelle.

Sollicités par le *JDD*, ni le parquet de Paris ni la brigade financière n'ont souhaité s'exprimer. "Les enquêtes sont difficiles, car les sites sont éphémères, exploités depuis l'étranger, les noms français sont généralement piratés sur les réseaux sociaux et les numéros de téléphone qui ont une numérotation d'apparence française sont utilisés depuis l'étranger", concède la DGCCRF, qui appelle les consommateurs à la prudence.

L'AMF a publié une liste noire

Impossible de recenser le nombre de sites proposant de s'enrichir rapidement en spéculant depuis son ordinateur. En 2015, l'AMF a traité 1.650 réclamations liées au Forex ou aux options binaires, ces placements financiers d'une simplicité apparente et attractive sur lesquels communiquent escrocs; elle en avait traité 64 en 2011. L'AMF a publié une liste noire qui ne cesse de s'enrichir. Elle comporte désormais environ 200 noms de sites. Et n'est pas exhaustive.

De plus, la black list de l'AMF ne recense que des courtiers sans autorisation. Parmi les escrocs, on retrouve aussi des sociétés de gestion disposant d'un "passeport in" pour exercer leurs activités dans toute l'Union européenne. La plupart d'entre elles ont aisément obtenu leur agrément à Chypre et sont ainsi autorisées à proposer leurs services à une clientèle de particuliers en France notamment. C'est le cas de Pegase Capital Limited, qui proposait son "Plan B" sur plusieurs sites. La société a été sanctionnée d'une amende administrative de 300.000 euros par l'autorité de régulation chypriote CySEC fin novembre pour divers manquements à la réglementation européenne. Mais conserve son agrément...

Les sociétés véreuses contournent les lois contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. "Il est très facile d'ouvrir un compte conforme à la réglementation européenne", insiste un expert. Finanzas Forex, une des premières plateformes à proposer du Forex aux particuliers, avait été créé par le narcotrafiquant mexicain Joaquín Guzmán alias "El Chapo", qui avait au passage escroqué des petits porteurs à hauteur de 500.000 euros. Parmi ses victimes, 150 Français. Aujourd'hui, les spécialistes parlent de "véritables organisations criminelles" avec des ramifications tentaculaires. Sites bidons, fausses adresses, identités usurpées, numéros de téléphone virtuels, discours commercial redoutable, logiciel de Bourse en ligne truqué... L'AMF prévient : "Même des étudiants en finance ou des personnes très averties se font avoir."

Parmi les victimes, on retrouve tout type de profil : profession libérale, mère au foyer, employé, retraité... "Certaines personnes se retrouvent en situation de surendettement, ont vidé les comptes épargne de leurs enfants en pensant investir pour leur avenir", indique Camilla Parisot, juriste pour Aven Europe, qui a aujourd'hui 78 dossiers en cours pour un préjudice total de 3,8 millions d'euros. "Il en arrive de nouveaux chaque semaine", soupire la juriste qui déplore que "les victimes ne soient pas prises au sérieux".

"Au niveau de la manipulation, c'est de la maestria"

Pour rassurer leurs proies, les escrocs communiquent une inscription au registre du commerce, un numéro de téléphone français mais aussi un numéro anglais, celui de la salle des marchés censée se trouver à Londres. Puis vient la mise en confiance. "Au niveau de la manipulation, c'est de la maestria", assure une victime. "J'étais convaincu, hypnotisé", raconte Laurent lors de son audition. Le nom de la banque où est domicilié le compte de l'escroc – HSBC Londres – l'incite "à lui faire encore plus confiance". Il a investi 85.000 euros... et communiqué au trader les coordonnées de sa tante, qui a perdu environ 30.000 euros.

Le scénario est toujours le même. Un jour, le trader vous met sur "un gros coup". Sans votre aval. Avance même les fonds. L'opération est évidemment une réussite. En direct au téléphone, Laurent a eu droit aux applaudissements du back-office. "Félicitations! Maintenant, tu es VIP!" Jean, 74 ans, a aussi entendu "une ambiance de fête" quand il a cru remporter 495.000 euros. "On sort le champagne!", a commenté le trader. L'ancien employé de banque à la retraite remboursera en trois fois les 220.000 euros qu'on lui a soi-disant avancés pour cette opération. "J'ai tout perdu", soupire Jean : 470.000 euros, "les économies de toute une vie". Quand il avait expliqué à son trader qu'elles devaient assurer l'avenir de ses enfants, l'escroc l'avait rassuré : "Avec vous, je fais exactement comme je fais pour mon père." "Je comprends que certains se suicident. J'en ai eu très envie et ça me tiraille encore", confie le retraité, aujourd'hui en dépression, qui a virtuellement approché le million d'euros

Liens : <http://www.lejdd.fr/Economie/Trading-en-ligne-le-boom-des-arnaques-768723>

Arnaques au trading sur Internet : Le nouveau « casse du siècle »

Les fraudes auraient rapporté près de 4 milliards d'euros en six ans aux escrocs. « L'arnaque du siècle » n'aura finalement conservé son titre qu'une poignée d'années. Entre l'automne 2008 et le printemps 2009, l'escroquerie aux quotas de carbone avait coûté près de 2 milliards d'euros aux caisses de l'Etat, d'après les calculs de la Cour des comptes.

Un montant colossal qui lui a permis de se voir affubler du titre convoité de « casse du siècle » par la presse. Cette « performance » serait aujourd'hui détrônée par les arnaques liées aux sites illégaux de Forex (un des marchés mondiaux où s'échangent les monnaies) et d'options binaires (des instruments financiers très spéculatifs).

Selon le procureur de la République de Paris, François Molins, ces fausses plateformes en lien avec « le monde de la criminalité organisée » auraient rapporté aux escrocs près de 4 milliards d'euros sur ces six dernières années. Derrière ces sites opérant depuis Chypre ou Israël se cacheraient notamment de vieux briscards de taxe carbone issus du milieu franco-israélien selon le procureur.

Près de 360 sites douteux

Le phénomène est exponentiel. En 2010, la première liste noire de l'AMF comptait quatre noms de sites douteux. Ils seraient près de 360 aujourd'hui dans le collimateur de l'autorité.

Tous ne sont pas illégaux. Certains disposent de l'agrément de la Cysec, le régulateur boursier chypriote. Mais ce dernier n'est pas vraiment réputé pour la sévérité de ces

contrôles. Et leurs pratiques commerciales seraient également douteuses : selon l'AMF, neuf clients sur dix y perdraient leur mise.

Ces chiffres ont été révélés ce jeudi lors d'une conférence de presse organisée conjointement par le parquet de Paris, l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR, le régulateur bancaire) et la Direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

« Arnaque au président »

Les quatre institutions souhaitent ainsi alarmer face à l'ampleur prise par le nombre d'arnaques financières sur Internet. Et alerter le public sur les dangers qui se cachent derrière des offres aux taux d'intérêts mirobolants. Benoît de Juvigny, le secrétaire général de l'Autorité des marchés financiers, explique ainsi :

« Nous faisons face à une véritable avalanche. »

Les aigrefins de la finance ne manquent en effet ni d'imagination ni de moyens. Si le Forex concentre à lui seul près de 4 milliards d'euros de pertes, il faut ajouter près de 500 millions d'euros détournés par les spécialistes de l'arnaque aux faux ordres de virement, communément appelée « arnaque au président » : un individu se faisant passer pour le dirigeant d'une société, un avocat mandaté ou un fournisseur demande un virement confidentiel et urgent au service comptabilité.

Avancer les frais de dossiers

Jusqu'à présent, la France est le pays le plus touché par cette escroquerie. Mais le phénomène aurait, selon le procureur, commencé à gagner l'Espagne. Ce n'est pas tout. Une nouvelle escroquerie serait également en plein développement. Elle concerne des offres de crédit frauduleuses.

Se donnant des airs respectables sur leur page d'accueil, des sites proposent aux internautes des prêts à des taux très avantageux et avec des conditions d'obtention simplifiées. « Obtenez de 500 à 1 000 000 d'euros en 48 heures », clame l'un d'eux.

Seule demande : l'emprunteur doit avancer les frais de dossiers. Bien entendu, une fois ces frais réglés, l'argent promis n'arrive jamais. Un des intervenants raconte :

« Parfois, ces sites demandent à ce que l'apport pour l'achat d'un bien immobilier soit versé sur leur compte pour débloquer l'argent du crédit, une victime aurait ainsi perdu près de 100 000 euros. »

Près de 500 pages Facebook en relation avec ces offres de crédit frauduleuses auraient déjà récemment été dénombrées par l'ACPR.

Des publicités racoleuses

Comment expliquer la multiplication de ces arnaques ? Le contexte de crise et la persistance de taux d'intérêts bas auraient leur part de responsabilité. Ils inciteraient les épargnants à chercher des rendements meilleurs hors des produits financiers classiques. Au risque de tomber sur des miroirs aux alouettes.

En outre, ces plateformes abreuvent l'Internet de publicités racoleuses (« 100% de bonus », « comment investir 4 000 euros avec seulement 10 euros ») et ont recours à des pratiques commerciales proches du harcèlement pour recruter ou garder un client. Sans scrupules, les escrocs n'hésitent pas à usurper l'identité de médiateurs ou d'organismes de régulation pour arnaquer une seconde fois leurs victimes.

Une cinquantaine d'enquêtes en cours

Pour lutter contre ces arnaques, l'AMF saisit depuis quelques mois la justice pour demander le blocage des sites non autorisés. Mais la démarche est longue et pas toujours des plus efficaces : ces plateformes ont la faculté de renaître rapidement de leurs cendres sous un autre nom.

Les sommes détournées sont, quant à elle, difficiles à tracer du fait de la multiplicité des acteurs et de la rapidité des flux. Si les premiers virements des clients abusés se font généralement vers des entités bancaires étrangères ayant pignon sur rue, l'argent ne reste jamais très longtemps sur ces comptes. Il est aussitôt transféré vers des contrées qui rechignent à coopérer.

Une cinquantaine d'enquêtes serait toutefois en cours au parquet de Paris (en tout, elles représenteraient près de 500 victimes).

« **Fuyez ces sites !** »

La semaine dernière, une juge d'instruction du pôle financier s'est même déplacée en Israël pour mener une quinzaine d'interrogatoires de suspects et de témoins mais également procéder à cinq perquisitions dans le cadre de l'enquête sur une importante affaire d'escroquerie au Forex. Une opération effectuée en partenariat avec la police israélienne. Le signe d'une meilleure coopération entre les deux pays ?

En attendant, le procureur de la République le répète :

« La meilleure arme, c'est la prévention. »

« Fuyez ces sites ! », conseille pour sa part le secrétaire général de l'AMF. Et ce dernier de regretter que sur les cinq plateformes sponsorisant des clubs de L1 (PSG, AS Monaco, OGC Nice, Olympique lyonnais, AS Saint-Etienne) figurent trois sociétés sanctionnées par la Cysec, pourtant pas réputée pour sa sévérité.

Liens : <http://rue89.nouvelobs.com/2016/04/01/arnaques-trading-internet-nouveau-casse-siecle-263643>

Des géants bancaires lourdement amendés pour fraude sur le Forex

C'est un coup de semonce pour six grandes banques internationales : les autorités américaines et britanniques leur infligent une amende de 6 milliards de dollars pour avoir manipulé le marché des changes. Quatre d'entre elles (Citigroup, J.P. Morgan, Royal Bank of Scotland et Barclays) ont reconnu que ces pratiques étaient utilisées par leurs courtiers sur le Forex.

Pris la main dans la fraude, les grands groupes bancaires ne peuvent plus se cacher. Ils ont bel et bien manipulé un marché que personne n'imaginait vulnérable, à savoir celui du Forex, le *foreign exchange*, réputé trop important avec 5 000 milliards de dollars de transactions quotidiennes.

Les traders de ces banques étaient réunis dans ce qu'ils ont appelé un cartel. Ils s'échangeaient, sur des forums internet, deux fois par jour, des informations sous forme codée, relatives à leurs positions sur le dollar et sur l'euro. Ils s'entendaient entre eux pour ne pas acheter ou vendre à certains moments de la journée, ce qui éliminait d'emblée toute forme de concurrence.

Aucun des traders n'est pour le moment inculqué. La banque britannique Barclays, qui écope de la plus grosse amende (2,4 milliards de dollars), a néanmoins promis de renvoyer huit de ses employés. Le scandale du Forex touche également la plupart des grandes banques françaises, dont BNP Paribas et la Société générale, qui sont actuellement dans le collimateur du régulateur des services financiers de New York.

Liens : <http://www.rfi.fr/economie/20150521-citigroup-royal-bank-scotland-jp-morgan-barclays-fraude-forex-changes>